



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mercredi 16 septembre 2009 — Vol. 41 N° 50

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le mercredi 16 septembre 2009 — Vol. 41 N° 50

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	2955
Féliciter les participants et remercier les bénévoles et les organisateurs du Marathon Oasis de Montréal	
Mme Michelle Courchesne	2955
Souligner le 10e anniversaire de la représentation officielle du Québec à Barcelone	
Mme Louise Beaudoin	2955
Souligner le 50e anniversaire de Young Israel of Chomedey	
M. Guy Ouellette	2955
Aider la Corporation du tourisme de Mont-Saint-Pierre à réaliser son projet de village-parc	
M. Pascal Bérubé	2955
Souligner le 100e anniversaire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, en Chaudière-Appalaches	
M. Marc Picard	2956
Féliciter M. Jean-Louis Proulx, lauréat du prix Agent rural des Grands Prix de la ruralité	
M. Norbert Morin	2956
Féliciter soeur Emma Richer, de la congrégation des Soeurs de la Charité de Saint-Hyacinthe, à l'occasion de son 105e anniversaire de naissance	
M. Émilien Pelletier	2956
Saluer la détermination et le travail des membres du Regroupement des handicapés visuels des Laurentides	
Mme Denise Beaudoin	2957
Dépôt de documents	2957
Plan stratégique 2009-2014 du Comité de déontologie policière et ententes sur la prestation de services policiers dans certains territoires autochtones	2957
Rapport annuel de la Régie des marchés agricoles et alimentaires	2957
Rapport annuel de la Commission de la construction	2957
Calendrier des travaux de l'Assemblée	2957
Lettre du juriconsulte adressée au député d'Argenteuil, M. David Whissell	2958
Questions et réponses orales	2958
Mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire	
Mme Pauline Marois	2958
M. Jean Charest	2958
Mme Pauline Marois	2958
M. Jean Charest	2959
Mme Pauline Marois	2959
M. Jean Charest	2959
Mme Pauline Marois	2959
M. Jean Charest	2959
Intérêts du député d'Argenteuil dans l'entreprise ABC Rive-Nord inc.	
M. Stéphane Bergeron	2960
M. Norman MacMillan	2960
M. Stéphane Bergeron	2960
M. Norman MacMillan	2960
M. Stéphane Bergeron	2960
M. Norman MacMillan	2960
Avis du juriconsulte sur la nature des contrats accordés à l'entreprise ABC Rive-Nord inc.	
Mme Agnès Maltais	2961
M. Jacques P. Dupuis	2962
Mme Agnès Maltais	2962
M. Jacques P. Dupuis	2962
Mme Agnès Maltais	2962
M. Jacques P. Dupuis	2962

Table des matières (suite)

Conditions d'attribution de certains contrats à l'entreprise ABC Rive-Nord inc.	
Mme Sylvie Roy	2963
M. Jacques P. Dupuis	2963
Mme Sylvie Roy	2963
M. Norman MacMillan	2963
Mme Sylvie Roy	2963
M. Norman MacMillan	2963
Financement de mesures pour contrer le décrochage scolaire	
M. Pierre Curzi	2963
Document déposé	2964
Mme Michelle Courchesne	2964
M. Pierre Curzi	2964
Mme Michelle Courchesne	2964
M. Pierre Curzi	2964
Mme Michelle Courchesne	2964
Services d'obstétrique en Haute-Gaspésie	
M. Pascal Bérubé	2964
M. Yves Bolduc	2965
M. Pascal Bérubé	2965
M. Yves Bolduc	2965
Délais d'attente à Québec pour des curetages à la suite de la mort de fœtus in utero	
Mme Carole Poirier	2965
M. Yves Bolduc	2965
Mme Carole Poirier	2966
M. Yves Bolduc	2966
Compensation réclamée au gouvernement fédéral relativement à la pénurie d'isotopes	
M. Alexandre Cloutier	2966
M. Yves Bolduc	2966
M. Alexandre Cloutier	2966
M. Yves Bolduc	2966
Décision du Directeur des poursuites criminelles et pénales concernant certaines dépenses de Mme Lise Thibault, ex-lieutenant-gouverneur	
Mme Véronique Hivon	2966
Mme Kathleen Weil	2967
Mme Véronique Hivon	2967
Mme Kathleen Weil	2967
Mme Véronique Hivon	2967
Mme Kathleen Weil	2967
Procédure de préenquête concernant certaines dépenses de Mme Lise Thibault, ex-lieutenant-gouverneur	
M. Stéphane Bédard	2967
M. Jacques P. Dupuis	2968
Motions sans préavis	2968
Souligner l'engagement de l'humoriste Jean-Michel Anctil auprès des jeunes décrocheurs	2968
M. Pierre Curzi	2968
M. Marc Picard	2968
Mme Michelle Courchesne	2969
Mise aux voix	2969
Souligner la Journée internationale de l'alphabétisation	2969
Mise aux voix	2969
Avis touchant les travaux des commissions	2969

Table des matières (suite)

Affaires du jour	2970
Projet de loi n° 52 — Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	
Adoption du principe	2970
M. Serge Simard	2970
M. André Villeneuve	2971
M. Serge Simard (réplique)	2972
Mise aux voix	2973
Renvoi à la Commission des transports et de l'environnement	2973
Mise aux voix	2973
Affaires inscrites par les députés de l'opposition	
Motion proposant que l'Assemblée réclame la nomination rapide d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie qui puisse participer à l'élaboration du code applicable aux membres de l'Assemblée nationale	2973
M. Stéphane Bédard	2973
M. Pierre Moreau	2976
Mme Pauline Marois	2980
M. Marc Picard	2981
M. Vincent Auclair	2982
Mme Agnès Maltais	2984
M. Amir Khadir	2986
Mme Stéphanie Vallée	2987
M. Amir Khadir (suite)	2988
M. Stéphane Bédard (réplique)	2988
Vote reporté	2990
Ajournement	2990

Le mercredi 16 septembre 2009 — Vol. 41 N° 50

(Neuf heures quarante-neuf minutes)

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Bonjour, chers collègues. Veuillez vous asseoir, s'il vous plaît.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Alors, nous sommes à la rubrique des déclarations de députés, et je cède la parole à Mme la députée de Fabre. Mme la députée.

Féliciter les participants et remercier les bénévoles et les organisateurs du Marathon Oasis de Montréal

Mme Michelle Courchesne

Mme Courchesne: Merci, Mme la Présidente. Alors, je souhaiterais que l'Assemblée nationale se joigne à moi pour féliciter les 15 000 coureurs et coureuses amateurs et professionnels qui ont pris part au Marathon Oasis de Montréal. Quel exemple de courage et de détermination, Mme la Présidente!

Je veux surtout aussi remercier tous les bénévoles qui ont participé, les organisateurs, Bernard Arseneault, parce que le taux de participation a augmenté de 50 %, Mme la Présidente. Que d'émotions sur le pont Jacques-Cartier dimanche matin! Et, grâce à ces événements, nous pouvons bien sûr se réjouir du fait que notre population veuille maintenir de saines habitudes de vie et puisse, à travers ces événements, s'inspirer et participer, peu importe la longueur, que ce soit 5 kilomètres, 21, 42. Moi, je leur dis: Bravo! Nous les supportons et nous les encourageons à être de retour au même moment l'an prochain. Merci.

• (9 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, Mme la députée de Fabre. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Rosemont.

Souligner le 10e anniversaire de la représentation officielle du Québec à Barcelone

Mme Louise Beaudoin

Mme Beaudoin (Rosemont): Merci, Mme la Présidente. Cette année, nous soulignons avec fierté le 10e anniversaire de la représentation officielle du Québec à Barcelone. En 1999, le gouvernement du Parti québécois avait souhaité resserrer les liens d'amitié entre le Québec et la Catalogne en développant une véritable coopération politique, économique, culturelle entre nos deux nations. Pour ce faire, nous avons implanté un Bureau du Québec à Barcelone avec le mandat de couvrir aussi l'Espagne et plus largement la péninsule ibérique, un bureau qui est devenu une délégation.

Et je peux témoigner, puisque j'étais à l'époque ministre des Relations internationales, que cette implantation

n'avait pas été aisée, comme c'est trop souvent le cas pour les postes du Québec hors ambassade, car il faut toujours vaincre les réticences du gouvernement fédéral canadien à la présence renforcée du Québec à l'étranger. Nos relations étroites ont permis de réaliser des initiatives politiques majeures en Espagne. Par exemple, en 2002, j'ai pu m'y rendre afin de promouvoir le projet de convention sur la diversité culturelle à l'UNESCO auprès des autorités catalanes et espagnoles, qui ont par la suite adhéré au projet.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Merci beaucoup, Mme la députée. Alors, on poursuit les déclarations des députés par M. le député de Chomedey.

Souligner le 50e anniversaire de Young Israel of Chomedey

M. Guy Ouellette

M. Ouellette: Merci, Mme la Présidente. Je tiens à saluer, ce matin, toute la communauté juive de Chomedey. L'histoire de Young Israel de Chomedey débute en 1959, dans le quartier de L'Abord-à-Plouffe, avec le rabbin Solomon Spiro et le président fondateur, Joe Spector. Cette maison était le commencement de ce que deviendrait Young Israel of Chomedey pour la communauté juive de Laval. La construction du bâtiment que l'on connaît aujourd'hui, sur la rue Elizabeth, a commencé en septembre 1960, et l'inauguration en octobre 1961 en présence du premier ministre Jean Lesage et du député de Laval et maire de Chomedey, Jean-Noël Lavoie.

Throughout the years, this foundation has seen many changes but continues to uphold and support the traditions and values of what the Young Israel of Chomedey means to its community and its members. On August 30th, their 50th anniversary was marked with the gala dinner at the synagogue. The team involved in celebrations includes Nathan Yacower and synagogue president, Jerry Baranoff. Many founders were honored. Congratulations to Young Israel of Chomedey for their 50th anniversary and many more years to come.

Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Chomedey. Je cède maintenant la parole à M. le député de Matane.

Aider la Corporation du tourisme de Mont-Saint-Pierre à réaliser son projet de village-parc

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé: Merci, Mme la Présidente. J'attire l'attention de cette Chambre pour souligner la détermination et la vision d'avenir de la Corporation de tourisme de Mont-Saint-Pierre et de son maire, M. Jean-Sébastien Cloutier.

En effet, un projet de grande envergure est en marche, soit celui d'un village-parc qui pourrait générer autour de 120 emplois dans cette municipalité de 230 personnes. C'est donc toute La Haute-Gaspésie qui en profiterait. Mont-Saint-Pierre et sa cour arrière seraient intégrés au parc national de la Gaspésie, qui poursuivrait sa mission de conservation et de protection. Le projet vise, entre autres, le réaménagement du sommet du mont Saint-Pierre, lieu culte du vol libre en Amérique du Nord, et l'instauration d'un complexe hôtelier quatre étoiles à flanc de montagne.

Toutefois, le projet se bute à un obstacle majeur, soit la poursuite de la transformation d'une petite route forestière de 26 kilomètres en route touristique, qui n'a pas évolué depuis 2005. Vivement un coup de pouce de la part du gouvernement du Québec pour que ce rêve caressé par tous devienne réalité. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Matane.

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): M. le député de Papineau, vous n'avez pas la parole, c'est M. le député des Chutes-de-la-Chaudière. M. le député.

**Souligner le 100e anniversaire
de la municipalité de
Sainte-Hélène-de-Breakeyville,
en Chaudière-Appalaches**

M. Marc Picard

M. Picard: Merci, Mme la Présidente.

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): S'il vous plaît!

M. Picard: Mme la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui pour souligner le 100e anniversaire de fondation de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, dans ma circonscription des Chutes-de-la-Chaudière.

Ce 100e anniversaire est un événement important pour tous les citoyens: 100 ans d'entraide et de don de soi, 100 ans de partage et de solidarité, 100 ans de dévouement de la collectivité. Ce quartier renferme un patrimoine enrichissant et inédit.

Je tiens à souligner l'excellent travail des organisateurs de l'événement, qui font revivre dans un livre les plus belles images des 25 dernières années de Breakeyville, soulignant l'apport de la collectivité pour en faire un endroit où il fait bon de vivre, Mme la Présidente. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député des Chutes-de-la-Chaudière. Et je cède maintenant la parole à M. le député de Montmagny-L'Islet.

**Féliciter M. Jean-Louis Proulx,
lauréat du prix Agent rural
des Grands Prix de la ruralité**

M. Norbert Morin

M. Morin: Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Vous avez la parole, M. le député.

M. Morin: Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, je veux souligner l'excellence du travail de M. Jean-Louis Proulx. Lors de la soirée des Grands Prix de la ruralité, le 10 septembre dernier, M. Proulx s'est vu décerner le prix d'agent rural de l'année. Cette reconnaissance vise à démontrer l'importance du travail de l'agent rural dans le développement des collectivités.

En poste depuis 2001 au CLD de la MRC de Montmagny, Jean-Louis Proulx est, au dire de ses collègues, un agent de développement rural qui a foi dans la capacité de développement des petites municipalités. Il met à profit ses quelque 30 années d'expérience dans le monde des affaires au bénéfice de ses concitoyens et concitoyennes. Ainsi, son expertise a permis la mise sur pied d'un comité local de développement dans les 13 municipalités de la MRC de Montmagny. Il a ainsi collaboré à la mise en place de plus de 45 projets, générant des investissements de plus de 5,5 millions de dollars.

Jean-Louis, ta détermination et ta ténacité sont une source d'inspiration pour ton milieu. Continue.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Merci, M. le député de Montmagny-L'Islet. Je reconnais maintenant M. le député de Saint-Hyacinthe.

**Féliciter soeur Emma Richer, de la
congrégation des Soeurs de la
Charité de Saint-Hyacinthe, à l'occasion
de son 105e anniversaire de naissance**

M. Émilien Pelletier

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe): Alors, Mme la Présidente, ce n'est pas tous les jours que j'ai la chance de féliciter une personne pour la célébration de son 105e anniversaire de naissance. Le 18 août dernier, c'est soeur Emma Richer, de la congrégation des Soeurs de la Charité de Saint-Hyacinthe, qui a atteint cet âge honorable. C'est donc avec une grande fierté que je désire souligner cet événement bien spécial.

C'est en 1927 qu'elle se consacra au Seigneur par la profession de religieuse. 82 ans de fidélité, n'est-ce pas là tout un exploit? Soeur Richer s'est dévouée pendant 12 ans auprès des orphelins, puis, pendant 35 ans, elle a occupé le poste de diététicienne dans quelques hôpitaux, mettant ainsi à profit ses compétences au service des malades et des étudiantes en soins infirmiers.

Maintenant retraitée à la maison généralice, ses journées se passent dans la prière, la lecture et le partage avec ses compagnes. Elle est toujours présente aux rencontres communautaires et sait apporter ses mots de sagesse.

Félicitations à soeur Emma Richer, et, au nom de toute la population de la circonscription de Saint-Hyacinthe,

je lui offre mes meilleurs vœux pour ce 105^e anniversaire de naissance. J'en profite également pour la remercier pour son engagement et son dévouement au sein de la communauté de la région maskoutaine de même que pour son implication au-delà de nos frontières. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Saint-Hyacinthe. Et on clôture cette période par la déclaration de Mme la députée de Mirabel.

**Saluer la détermination et le travail
des membres du Regroupement des
handicapés visuels des Laurentides**

Mme Denise Beaudoin

Mme Beaudoin (Mirabel): Merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, le Regroupement des handicapés visuels des Laurentides est un organisme régional sans but lucratif dédié à la défense et à la promotion des droits et des intérêts des personnes vivant avec une déficience de la vue. Le travail que ses membres accomplissent est un exemple de discrétion, d'efficacité, de sérénité et de joie de vivre que nous aurions souvent intérêt à adopter, nous aussi.

Ouvrant dans notre région de Mirabel et des Laurentides, le RHVL a été fondé en 1984. Il travaille en étroite collaboration avec divers autres organismes du milieu partageant des objectifs similaires. Il siège d'ailleurs à plusieurs tables de concertation et de travail. L'organisme ne ménage aucun effort pour favoriser l'intégration à part entière de ses membres dans le plus grand nombre possible de sphères de l'activité humaine, telles l'éducation, le travail, les loisirs, les sports et la culture. Ces efforts du RHVL le mènent à représenter ses membres auprès des instances gouvernementales, patronales, syndicales, sociales et culturelles, notamment en matière d'allocation d'équipement spécialisé, de transport...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Ceci met...

Mme Beaudoin (Mirabel): ...de déplacement et d'accès.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Ceci met fin à votre déclaration, Mme la députée.

Mme Beaudoin (Mirabel): Alors, la tâche que ses membres exigent est immense, et je salue leur détermination. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, Mme la députée.

Alors, ceci met fin à la période des déclarations des députés. Je suspends nos travaux quelques instants pour la période des questions.

(Suspension de la séance à 9 h 59)

(Reprise à 10 h 11)

Le Président: Alors, bonjour, chers collègues. Avant de débiter cette séance, je veux vous indiquer que

c'est avec tristesse que nous avons appris le décès, survenu en juillet dernier, de Luis-David Herasme-Gautrin, le petit-fils de notre collègue, député de Verdun, M. Henri-François Gautrin. Nous allons donc nous recueillir quelques instants en ayant une pensée pour notre collègue et ses proches.
● (10 h 12 — 10 h 13) ●

Le Président: Je vous remercie. Nous poursuivons les affaires courantes. Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni de présentation de projets de loi.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le ministre de la Sécurité publique.

**Plan stratégique 2009-2014 du
Comité de déontologie policière et
ententes sur la prestation de services
policiers dans certains territoires autochtones**

M. Dupuis: Alors, M. le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans un premier temps, le plan stratégique 2009-2014 du Comité de déontologie policière; dans un deuxième temps, l'entente sur la prestation des services policiers dans la communauté du lac Barrière pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010; une entente concernant les modalités relatives à la prestation des services policiers par le corps de police Eeyou-Eenou; et l'entente sur le financement du corps de police Eeyou-Eenou pour les exercices financiers 2008-2009 à 2012-2013.

Le Président: Ces documents sont déposés. M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**Rapport annuel de la Régie des
marchés agricoles et alimentaires**

M. Béchar: Oui. Merci, M. le Président. J'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de gestion 2008-2009 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Le Président: Ce document est déposé. M. le ministre du Travail. M. le ministre du Travail.

**Rapport annuel de la
Commission de la construction**

M. Hamad: Oui, c'est moi. Alors, M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de gestion 2008 de la Commission de la construction du Québec.

Calendrier des travaux de l'Assemblée

Le Président: Ce document est déposé. Pour ma part, je dépose le calendrier des travaux de l'Assemblée qui a été déterminé à la suite d'une réunion entre le leader du gouvernement, le leader de l'opposition officielle et le chef intérimaire du deuxième groupe d'opposition. Ce calendrier regroupe les plages de travaux réguliers, de travaux intensifs et de travail en circonscription pour l'année 2009-2010.

Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

Il n'y a pas non plus de pétitions.

Il n'y a pas d'interventions...

Une voix: ...

Le Président: M. le député d'Argenteuil, oui.

Lettre du juriconsulte adressée au député d'Argenteuil, M. David Whissell

M. Whissell: Alors, je sollicite le consentement de cette Chambre pour déposer un avis du juriconsulte à la suite de ses recommandations à l'égard des contrats de gré à gré avec la firme ABC Rive-Nord, que j'ai bien l'intention de mettre en application le plus rapidement possible.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement pour le dépôt dudit document par le député d'Argenteuil? Il y a consentement? Consentement.

Questions et réponses orales

Alors, nous en sommes donc maintenant à la période de questions et de réponses orales des députés. Je cède la parole...

Des voix: ...

Le Président: Et je cède la parole à Mme la chef de l'opposition officielle.

Mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Merci, M. le Président. L'étude du projet de loi n° 40 suspendant la Loi sur l'équilibre budgétaire se poursuit. Le premier ministre nous parle de grandes consultations, le ministre des Finances nous parle de petites consultations informelles, puis le leader du gouvernement nous dit, lui, que de toute façon on n'a pas besoin de consulter, on prend les décisions puis, après ça, on consulte.

De plus, le gouvernement est en train de nous demander actuellement d'adopter un projet de loi sans nous donner la moindre information sur l'état actuel des finances publiques.

Il faudrait que le premier ministre arrête de changer d'idée, M. le Président.

Des voix: ...

Mme Marois: En campagne électorale...

Des voix: ...

Mme Marois: En campagne électorale, il disait: Pas...

Des voix: ...

Mme Marois: En campagne électorale, M. le Président, il nous disait: Pas de déficit, pas de hausse de tarifs. Là-dessus, il est zéro en deux. Dans son budget, il nous disait que les tarifs ne devraient pas augmenter, ils

seraient indexés seulement; il veut les augmenter drastiquement, sans précision. Il devait engager des inspecteurs d'impôt pour aller chercher 200 millions de dollars dans les poches des fraudeurs; il va aller les chercher dans les poches des contribuables québécois. On dépose un projet de loi, on nous dit: Signez en bas, vous saurez dans cinq ans si vous vous êtes fait avoir.

M. le Président, quand les Québécois pourront-ils savoir où les amène le premier ministre? Tout ce qu'il leur a dit jusqu'à présent s'est avéré inexact. Quel est le plan du premier ministre pour régler l'impasse budgétaire, M. le Président?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: M. le Président, d'abord, j'aimerais commenter le projet de loi n° 40, à l'intérieur duquel se trouvent des recommandations qui nous ont été faites par le Vérificateur général du Québec pour justement changer les règles comptables pour qu'on puisse présenter l'état des finances publiques telles qu'elles sont. Alors, c'est une des raisons pour lesquelles il est très important d'adopter le projet de loi n° 40 rapidement, parce que, dans la mise à jour, on veut qu'elle soit conforme aux règles comptables. Alors, c'est simple comme ça, hein? Alors, il y va de l'intérêt des Québécois et du gouvernement du Québec qu'on puisse adopter cette loi le plus rapidement possible.

Pourquoi la chef de l'opposition officielle s'obstine-t-elle à refuser l'adoption du projet de loi? Ça m'intrigue. Elle nous demande aujourd'hui de donner dans le détail les façons dont on arrivera à l'équilibre budgétaire, alors qu'il n'y a pas un gouvernement, ailleurs dans le monde, qui le fait. Qu'elle m'en nomme un, gouvernement qui, à ce jour, compte tenu du chamboulement financier qu'on a connu, est capable de le faire.

Elle parle du fait que ça a changé. Oui, ça a changé, à un point tel où le Mouvement Desjardins, depuis le mois de février 2008, a changé à 12 reprises ses projections pour la croissance économique au Québec pour l'année 2009. 12 fois, M. le Président. Ça dit à quel point nous vivons dans des circonstances économiques exceptionnelles.

Maintenant, cela étant dit, peut-elle assumer ses responsabilités, et agir conformément aux intérêts supérieurs du Québec, et faire en sorte qu'on adopte le projet de loi n° 40 rapidement et qu'on puisse par la suite, logiquement, présenter les états financiers conformes aux nouvelles règles comptables?

Le Président: Mme la chef de l'opposition officielle.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: M. le Président, si le premier ministre nous dit: La conjoncture a changé, les chiffres ne sont peut-être pas les mêmes, bien c'est d'autant plus inquiétant s'il n'est pas capable de nous dire quels sont les chiffres.

Avant que nous n'envisagions d'adopter un projet de loi comme la loi n° 40, est-ce qu'au moins il va accepter de mettre soit les cibles que l'on a au budget ou nous dire quelle est la situation financière actuelle du gouvernement, M. le Président?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Là, là, je vais essayer de garder ça très simple. La loi n° 40 met en place de nouvelles règles qui nous permettent de présenter, conformément à ce que le Vérificateur général du Québec demande, un état des finances publiques, M. le Président. Il faut adopter la loi n° 40 pour répondre à la question que nous demande la chef de l'opposition officielle. Peut-elle... peut-elle être logique avec elle-même un seul instant et adopter la loi n° 40 pour que nous puissions justement présenter l'état des finances publiques?

● (10 h 20) ●

Le Président: Mme la chef de l'opposition officielle.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Là, j'ai mon voyage, M. le Président! Le premier ministre dit: Ça me prend une loi... M. le Président, le premier ministre nous dit: Ça me prend une loi pour vous dire la vérité. Vraiment! Ça n'a toujours bien pas d'allure!

Des voix: ...

Mme Marois: Je...

Le Président: M. le chef de... M. le premier ministre, en réponse à la question posée.

M. Jean Charest

M. Charest: M. le Président, c'est le Vérificateur général du Québec qui nous demande de faire l'ajustement aux règles comptables. Alors, ce n'est pas une décision arbitraire qui arrive du gouvernement. C'est par consensus que nous voulons justement l'adoption de cette loi.

Mais la vraie question, c'est: Pourquoi elle s'objecte à l'adoption de la loi? C'est quoi, son problème? Elle nous demande aujourd'hui de donner dans le fin détail comment on va équilibrer le budget, alors qu'il n'y a pas un gouvernement dans le monde qui fait ça. C'est la même chef de l'opposition officielle qui, il n'y a pas tellement longtemps, disait: Il faut équilibrer le budget dans un an, coûte que coûte, quelles que soient les conséquences. On le sait, quand vous avez, justement, géré les finances publiques, vous l'avez fait en détruisant les programmes sociaux au Québec, ce qu'on ne fera jamais, M. le Président.

Le Président: En complémentaire, Mme la chef de l'opposition officielle.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: M. le Président, j'aimerais bien que le premier ministre me trouve une citation où je dis qu'on doit retrouver l'équilibre budgétaire dans un an.

Cependant, ça m'inquiète un peu d'entendre les propos du ministre des Finances, qui, lui, ne semble pas trop savoir qu'est-ce qu'il va faire au début janvier, s'il va hausser ou non la TVQ. Mais, s'il ne sait pas quoi faire,

qu'il va hausser ou non la TVQ, est-ce que c'est parce qu'il est incapable de nous dire quelle est la situation des finances publiques parce qu'il ne la connaît pas lui-même? C'est irresponsable, M. le Président. Le premier ministre doit nous dire...

Le Président: M. le premier ministre.

M. Jean Charest

M. Charest: Ce n'est pas très compliqué, M. le Président, la chef de l'opposition officielle n'a qu'à travailler honnêtement, visière levée avec le gouvernement, avec tous les autres parlementaires, pour adopter la loi n° 40, M. le Président, et...

Le Président: M. le premier ministre. Sur une question de règlement...

M. Bédard: ...ne met pas en doute l'honnêteté du premier ministre.

Le Président: ...M. le leader de l'opposition.

M. Bédard: Alors, je l'invite à ne pas remettre en doute notre honnêteté.

Le Président: M. le premier ministre, je vous demande... en faisant attention. En réponse à la question. Il vous reste quelque 30 secondes pour compléter.

M. Charest: ...M. le Président. Alors, la chef de l'opposition officielle n'a qu'à travailler, justement, honnêtement et visière levée avec les parlementaires, à l'Assemblée nationale, pour qu'on puisse adopter la loi n° 40.

Le Président: Oui. M. le leader de l'opposition officielle, je veux simplement indiquer au premier ministre qu'on...

M. Bédard: ...

Le Président: S'il vous plaît!

M. Bédard: ...

Le Président: S'il vous plaît!

M. Bédard: ...

Le Président: Alors là, je vous rappelle que je suis debout, donc on ne vous entend pas.

M. Bédard: ...

Le Président: Alors...

Des voix: ...

Le Président: Alors... Non, non! M. le premier ministre, je voudrais simplement vous indiquer qu'on ne peut pas mettre en cause l'honnêteté d'un député. Conséquemment, je vous invite à ne pas le faire et à continuer votre réponse dans les minutes qui suivent... les secondes qui suivent.

Des voix: ...

Le Président: C'est terminé. On passe maintenant à une question principale à ma gauche. M. le député de Verchères, en question principale.

**Intérêts du député d'Argenteuil
dans l'entreprise ABC Rive-Nord inc.**

M. Stéphane Bergeron

M. Bergeron: Alors, M. le Président, il y a quelques semaines, Radio-Canada révélait que le ministère des Transports a attribué sans appel d'offres deux contrats d'une valeur de 800 000 \$ à la compagnie ABC Rive-Nord, dont le député d'Argenteuil est actionnaire, notamment plus de un demi-million pour des routes dans sa propre circonscription.

Pour justifier cela, un porte-parole du ministère a d'abord expliqué qu'on fait exception à la règle, disait-il, pour des contrats d'asphaltage justement à cause des régions éloignées ou pour maintenir des usines où la concurrence n'est pas forte. Le sous-ministre adjoint aux Transports affirmait exactement le contraire, à savoir qu'il y aurait suffisamment de compagnies dans cette région, qui, faut-il le noter, est à proximité de la région métropolitaine.

Ma question, fort simple, au ministre délégué aux Transports: Est-ce que le ministre a effectué les vérifications nécessaires pour faire toute la lumière dans cette affaire?

Le Président: M. le ministre délégué aux Transports.

M. Norman MacMillan

M. MacMillan: Merci, M. le Président. Tout d'abord, j'aimerais vous signaler que tous les contrats qui sont donnés par le ministère des Transports sont octroyés dans les règles très strictes édictées par le Conseil du trésor. Ça fait 35 ans que c'est la même chose, 35 ans qu'au ministère du Transport il y a des... des contrats donnés de gré à gré.

Et je voudrais vous mentionner que ce n'est pas deux contrats — ça fait longtemps que je veux le clarifier — c'est un contrat qui a été donné de gré à gré; le deuxième a été un contrat sur appel d'offres sur invitation, avec cinq contracteurs dans la région, dont ABC Nord a obtenu le contrat parce qu'il était le plus bas.

Le Président: En question complémentaire, M. le député de Verchères.

M. Stéphane Bergeron

M. Bergeron: Alors, M. le Président, ce que le ministre vient de dire, il nous l'avait déjà dit le 27 mai dernier, à savoir que «tous les contrats donnés par le ministère [des] Transport sont octroyés par les règles très strictes édictées par le Conseil du trésor[...]. Il n'y a pas d'exception en ce qui concerne la compagnie ABC Rive-Nord.» Alors, il relit les mêmes notes qu'il avait le 27 mai dernier.

Mais la question, M. le Président, c'est que tout indique...

Des voix: ...

M. Bergeron: ...M. le Président, tout indique qu'il y a effectivement eu exception. Est-ce que le ministre a fait une enquête pour s'assurer effectivement que tout avait été... que les choses s'étaient faites dans les règles de l'art?

Le Président: M. le ministre délégué aux Transports.

M. Norman MacMillan

M. MacMillan: C'est les mêmes notes et la même question qu'il vient de lire lui-même, M. le Président.

Là, j'ai un peu de misère à comprendre votre attitude là-dedans. Je répète: 35 ans, ça fait 35 ans que ces contrats-là sont faits comme ça. C'est à l'avantage de tout le monde, c'est à l'avantage des régions, avec un meilleur prix et que c'est fait le plus rapidement possible.

Juste une petite chose que j'aimerais mentionner. J'ai de la misère à comprendre votre attitude. En 2002-2003, M. le Président, 43 % des contrats ont été octroyés de gré à gré, au ministère des Transports, par le gouvernement péquiste, M. le Président.

Le Président: M. le député de Verchères.

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! On pourrait entendre la question. M. le député de Verchères.

M. Stéphane Bergeron

M. Bergeron: M. le Président, je signale simplement au ministre qu'à l'époque il n'y a aucun ministre qui a été forcé de démissionner à cause des contrats donnés de gré à gré.

Alors, je pense qu'à quelque part il faudrait que le ministre réalise que, depuis le moment où le député d'Argenteuil a été nommé au Conseil des ministres, les contrats octroyés à ABC Rive-Nord ont plus que doublé en termes de valeur, passant de 5 millions à 11 millions de dollars. Est-ce que ça n'aurait pas suffi pour effectuer certaines vérifications?

Le Président: M. le ministre délégué aux Transports.

M. Norman MacMillan

M. MacMillan: Je vais essayer d'être le plus doux possible, M. le Président, parce que, là, on dit des choses, là, que... Depuis qu'on est au pouvoir, là, il y a beaucoup d'argent qui est dépensé et beaucoup d'argent dépensé dans les comtés du Parti québécois aussi. Puis, quand on dit, là, 11 millions puis 12 millions, hein, c'est 3 milliards, 3 milliards, cette année, de contrats qui vont être donnés, au Québec, pour améliorer les routes du Québec, dont 58 %, c'est dans les régions du Québec, comme la mienne, dans l'Outaouais, M. le Président. Alors, c'est quoi, le problème, là?

Le Président: En question principale, Mme la députée de Taschereau.

**Avis du juriconsulte sur la nature
des contrats accordés à l'entreprise
ABC Rive-Nord inc.**

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais: Le problème, c'est que ça fait 35 ans, mais c'est la première fois qu'il y a un ministre qui profite du résultat du contrat de gré à gré.

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît!

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît!

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le leader de l'opposition, pas d'interpellation de cette nature, s'il vous plaît. M. le leader du gouvernement.

M. Dupuis: Question de règlement. Tout ce que la députée de Taschereau vient de dire, elle n'a pas le droit de le prononcer, en vertu du règlement. Il n'y a aucune preuve de ce qu'elle vient de dire, elle le sait très bien. Et vous devez lui demander de retirer ses paroles...

Le Président: Sur la question de règlement, M. le leader de l'opposition officielle.

M. Bédard: Bien, ce qu'elle a dit, c'est strictement la vérité. D'ailleurs, le ministre a démissionné.

Des voix: ...

Le Président: En question de règlement, M. le leader du gouvernement.

M. Dupuis: Question de règlement. C'est malhonnête de dire une chose comme celle-là. Il y a six avis...

Des voix: ...

Le Président: Je veux vous entendre.

M. Dupuis: Il y a six avis, six avis du juriconsulte qui ont été déposés en cette Chambre, M. le Président. Les députés de l'opposition ont été capables d'en prendre connaissance, tout le monde en a pris connaissance. Ce qu'il vient de dire, ce n'est pas vrai. Aïe, un instant, là!

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! En question de règlement, M. le leader de l'opposition officielle.

M. Bédard: Écoutez, que le ministre en ait profité, c'est le cas, effectivement. Il est propriétaire de la

compagnie. Alors, il en a profité, c'est strictement vrai. Deuxièmement, oui, il y a des avis, puis encore un nouvel avis, on va battre des records, M. le Président. Mais il y a une chose qui est sûre, c'est qu'il y a deux de ces avis-là qui disent qu'il est en conflit d'intérêts.

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît!

Une voix: ...

Le Président: Sur la question de règlement?

M. Dupuis: M. le Président, M. le Président, on va accueillir... on va accueillir... on va accueillir...

Des voix: ...

● (10 h 30) ●

Le Président: S'il vous plaît! ...interpellations...

Des voix: ...

Le Président: De part et d'autre. S'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il le faut, on va retourner lire ce qui a été dit.

M. Dupuis: On va accueillir avec plaisir des questions sur ce sujet-là, parce qu'on est prêts à répondre à toutes les questions, puis on n'a pas honte, puis le député d'Argenteuil n'a pas honte non plus.

Le Président: Alors, je vous rappelle que vous êtes sur une question de règlement.

M. Dupuis: Ceci étant dit, M. le Président, ce n'est pas vrai qu'on va permettre que le leader de l'opposition officielle, en contravention du règlement, affirme des choses qu'il sait parfaitement n'être pas vraies pour créer une impression.

Le Président: Alors... Deux bons plaideurs. Conséquemment, je suis prêt à continuer la période des questions, en vous invitant à la prudence dans les propos que vous tenez. On sait que c'est des situations qui sont très délicates. Mme la députée de Taschereau.

Mme Maltais: Je vais lire un extrait de l'avis du juriconsulte concernant le député d'Argenteuil et ABC Rive-Nord. Je cite: «La situation devient plus délicate lorsque le contrat est accordé de gré à gré. Même si les intérêts du député sont placés dans une fiducie sans droit de regard, l'octroi d'un contrat de gré à gré pourrait laisser percevoir que l'ombre du député n'est pas étrangère au fait que le contrat a été accordé à l'entreprise en question, ce qui pourrait générer un conflit d'intérêts...», fin de la citation. Il y a eu un contrat de gré à gré, donc il y a un conflit d'intérêts. Ça fait pas mal d'ombre. De...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! Mme la députée de Taschereau...

Mme Maltais: ...

Le Président: Mme la députée de Taschereau, je ne vous permettrai pas de conclure qu'il y a ici conflit d'intérêts, alors je vous demande de revoir votre question. On ne peut pas mettre en cause comme ça la conduite d'un député en disant qu'il y a conflit d'intérêts. En cette Assemblée, il y a des procédures qui sont prévues à cette fin. Alors, votre question.

Mme Maltais: M. le Président, le premier ministre, le leader et le député d'Argenteuil, qui était ministre, ont nié jour après jour qu'il y ait eu... qu'il y ait eu des contrats de gré à gré, que tout soit... On disait que tout s'était fait dans les règles. On a un avis du juriconsulte qui dit: Des gré à gré, ça ne se fait pas. Pourquoi vous ne voulez pas...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! En réponse, M. le leader du gouvernement.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: La députée de Taschereau est fidèle à sa réputation de personne qui est poursuivie par les tribunaux pour libelle diffamatoire, et elle le prouve encore aujourd'hui.

Première... première inexactitude, pour être poli... première inexactitude, pour être poli: ce n'est pas des contrats qui sont négociés de gré à gré, c'est des contrats dans lesquels un prix est fixé d'avance pour tout le monde. Première chose.

Deuxièmement — tarifé — deuxièmement, le juriconsulte est clair dans son avis. Puis, la députée de Taschereau tire sur l'avis et tire sur ce que dit le juriconsulte. Le juriconsulte dit: Il peut se créer une impression. Vous n'êtes pas en conflit d'intérêts.

Des voix: ...

M. Dupuis: Non, non! C'est clair. Vous n'êtes pas en conflit d'intérêts, il peut se créer une impression, et voici le conseil que je donne. La députée de Taschereau aurait intérêt à lire l'avis qui a été déposé ce matin. Le député d'Argenteuil a parlé au juriconsulte hier, lui a demandé comment se conduire par rapport à l'impression, et l'avis le dit aujourd'hui. Le député d'Argenteuil est en lien direct avec la seule personne, M. le Président, dans ce dossier-là qui a l'objectivité nécessaire parce qu'il détient le poste pour donner des conseils, il est en contact constant avec le juriconsulte.

Le Président: En question complémentaire, Mme la députée de Taschereau.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais: La seule personne qui devait gérer ce dossier-là, au départ, c'est le premier ministre, et il a failli à la tâche, son ministre a été obligé de démissionner.

Le 9 juin, le leader du gouvernement disait: Le ministre du Travail sait qu'au moment où il était député il a demandé au juriconsulte un avis, et il s'est parfaitement conformé à l'avis du juriconsulte. Ça en fait six qu'on a dans les mains pour essayer de dépatouiller le député

d'Argenteuil. C'était faux, donc. C'était archifaux. L'avis du juriconsulte de l'époque, il n'y en avait pas. Il n'a jamais existé. Pourquoi vous voulez qu'on... vous refusez de faire toute la lumière? Quelle est la boîte de Pandore que...

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: M. le Président, la situation, elle est absolument et totalement claire. Le député d'Argenteuil, dès les années 2004, a obtenu un avis du juriconsulte parce qu'il voulait se conformer aux règles qui existaient. Il y a eu un événement qui est survenu depuis qu'il était au Conseil des ministres. Le premier ministre a pris une décision, il en a fait part au député d'Argenteuil et il lui a donné un choix: soit vendre ses parts ou soit se retirer du Conseil des ministres. Le député d'Argenteuil l'a fait en toute transparence.

Depuis, à cause des allégations injustes que vous faites à son égard, le député d'Argenteuil s'est mis en lien direct avec le juriconsulte...

Le Président: En terminant.

M. Dupuis: ...pour obtenir du juriconsulte des avis objectifs...

Le Président: En complémentaire, Mme la députée de Taschereau.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais: L'avis du juriconsulte s'adresse au député. Il ne s'est pas conformé aux règles en vigueur, parce qu'on a été obligé d'avoir un autre avis du juriconsulte, parce que cet avis-là, il blâme le député parce qu'il y a eu, il y a eu contrat de gré à gré entre une compagnie et ses actions. Il y a des citoyens, des camionneurs qui se sont fait refuser l'aide de leur député dans leur comté. Il y a des contrats sans appel d'offres donnés à sa compagnie, dont il est actionnaire. Les contrats ont doublé depuis son entrée au gouvernement.

Qu'est-ce que ça va prendre au gouvernement...

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: M. le Président, la députée de Taschereau ment.

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! M. le leader du gouvernement, vous savez très bien qu'on ne peut pas dire à un député... ne pas prendre la parole d'un député en cette Chambre, alors je vous demande de retirer vos propos.

M. Dupuis: J'invite...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! Je comprends que le leader a retiré son propos. Il est... C'est maintenant à lui la parole.

M. Dupuis: M. le Président, les avis du juriconsulte, personne, personne, même les observateurs, n'ont jamais, absolument jamais allégué que le député d'Argenteuil avait commis des choses qui sont en dehors des directives auxquelles il s'était astreint à la fois comme député, à la fois comme ministre. Le juriconsulte dit: Il pourrait se créer une impression, dans la situation, et voici comment vous devez vous comporter pour éviter que cette impression ne soit créée. C'est ce que l'avis du juriconsulte dit, et nulle part dans l'avis du juriconsulte, dans tous les avis du juriconsulte, n'est-il indiqué que le député d'Argenteuil s'est placé en conflit d'intérêts. Elle le sait très bien.

Le Président: En question principale, Mme la chef du deuxième groupe d'opposition.

**Conditions d'attribution de certains
contrats à l'entreprise ABC Rive-Nord inc.**

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: M. le Président, en question principale. C'est une question très courte, très simple.

Il y a eu six avis du juriconsulte concernant des contrats entre 2007 et 2008. Est-ce qu'on va avoir besoin, à chaque fois qu'on fait un contrat de gré à gré, d'avoir un autre avis du juriconsulte puis continuer comme ça?

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Je répète, je répète pour le bénéfice de la députée de Lotbinière qu'il s'agit de contrats dont les tarifs sont préétablis. Il n'y a pas de négociation de contrat entre qui que ce soit, les tarifs sont préétablis.

La raison pour laquelle... la raison pour laquelle le député d'Argenteuil a choisi de déposer des avis du juriconsulte et de consulter le juriconsulte: il a le droit, le député d'Argenteuil, devant des accusations qui sont éminemment injustes et pas vraies, là, donnez-moi un autre mot, là, mais pas vraies, de laver, de laver sa réputation, qui ne devrait pas être entachée, parce que jamais il ne s'est mis dans une situation où il était en conflit d'intérêts. Il n'a posé aucun geste de cette nature-là, et le juriconsulte le confirme. Il a le droit à ça, il a le droit à ça.

Le Président: En question complémentaire, Mme la chef du deuxième groupe d'opposition.

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: M. le Président, je n'ai même pas eu besoin de faire appel à l'accès à l'information, j'ai simplement pris les engagements déposés à la Commission de l'administration publique. Au mois de mai 2009, c'est un contrat négocié, selon les termes du ministère, de 666 784 \$ pour de l'asphalte à Saint-André-d'Argenteuil — j' imagine que c'est le comté d'Argenteuil. Il n'y avait aucun soumissionnaire. Devinez qui a eu ce contrat-là? ABC Rive-Nord.

● (10 h 40) ●

Le Président: M. le ministre délégué aux Transports.

M. Norman MacMillan

M. MacMillan: Merci, M. le Président. Les contrats à ABC Nord, je vais le lire pour que vous compreniez très bien, c'est important que vous compreniez très bien comment ça a été fait. Il y a eu un contrat de gré à gré qui a été donné, pour un montant de 564 000 \$. Les autres contrats, les autres contrats de 2006 à 2009, sur 12 contrats bitume tarifés donnés dans la région Laurentides, ABC Rive-Nord n'a obtenu qu'un seul contrat, M. le Président, un seul contrat, a reçu pour la même période, je vous réponds, sur 279 contrats tarifés, pour un total de 119 millions au Québec, un contrat de 664 000 \$.

Le Président: En terminant.

M. MacMillan: Arrêtez ça, hein!

Le Président: En deuxième complémentaire, Mme la chef du deuxième groupe d'opposition.

Mme Sylvie Roy

Mme Roy: M. le Président, dans la liste des engagements financiers, du 1er janvier au 31 mai, là, c'est 5 millions qu'ABC Rive-Nord a eus... cinq... non, 4,7 millions. Là-dessus, en contravention avec les règles qui disent qu'au-dessus de 100 000 \$ on doit aller en appel de soumissions publiques, il y a un contrat de 666 784 \$ dans Argenteuil, il y en a un autre sur invitation, qui aurait dû être par soumissions publiques, de 308 000 \$ pour l'entretien de la chaussée de la route 344...

Le Président: M. le ministre délégué aux Transports.

M. Norman MacMillan

M. MacMillan: Elle a quasiment, M. le Président, répondu à la question. C'est sur invitation, le deuxième contrat. Cinq contracteurs dans la région ont été invités, et le plus bas a été ABC. Et, pour continuer, M. le Président, tous les contrats qui sont donnés par le ministère du Transport sont octroyés selon les règles très strictes du Conseil du trésor. Tous les contrats, M. le Président.

Le Président: En question principale, M. le député de Borduas.

**Financement de mesures pour
contrer le décrochage scolaire**

M. Pierre Curzi

M. Curzi: M. le Président, je dépose copie du mémoire au Conseil des ministres présenté par la ministre de l'Éducation sur le décrochage scolaire le 5 juin 2009. Ce mémoire confirme que la ministre de l'Éducation a manqué d'arguments. Elle a manqué d'arguments, ou son premier ministre n'est pas préoccupé par le décrochage scolaire.

Ce mémoire précise qu'entre les sommes qu'elle a réclamées et les sommes qu'elle a obtenues, les sommes qu'elle a annoncées la semaine dernière, il manque

60 millions, 60 millions qui auraient servi, M. le Président, à remplir l'engagement libéral de réduire la taille des classes au secondaire. La semaine dernière, cet engagement est passé à la trappe. Pourquoi?

Document déposé

Le Président: Il y a consentement pour le dépôt du document qu'on vient d'évoquer? Il y a consentement pour le dépôt du document? Consentement. Mme la ministre de l'Éducation.

Mme Michelle Courchesne

Mme Courchesne: Merci, M. le Président. Je dois dire en cette Chambre que je suis très fière du plan d'action qui a été déposé la semaine dernière sur un phénomène de société qui est extrêmement préoccupant, qui est sérieux mais pour lequel nous avons pris le temps, au cours des derniers mois, de nous assurer que les actions qui seraient choisies en partenariat avec beaucoup d'intervenants... Parce que je pense que, même en cette Chambre, nous sommes d'avis que ce phénomène n'est pas que le phénomène attribuable à l'école, qui est un phénomène complexe, qui est un phénomène qui nécessite différents éléments de la situation. Et effectivement, selon toutes les consultations qui ont été faites, il nous a été fortement recommandé, pour le niveau secondaire, à cette étape-ci, de procéder par mentorat plutôt que de procéder par réduction de taille de groupes. Pourquoi, M. le Président? Parce qu'à cet âge, à cet âge et à cette période difficile de la vie, une personne signifiante qui accompagne quotidiennement, hebdomadairement un élève qui subit... qui a des difficultés d'apprentissage et qui risque de décrocher...

Le Président: En terminant.

Mme Courchesne: ...est nettement plus significative, M. le Président.

Le Président: En complémentaire, M. le député de Borduas.

M. Pierre Curzi

M. Curzi: Je comprends bien la réponse de la ministre, mais, entre ce qu'elle a annoncé et ce qu'elle a demandé — et à ce moment-là pourquoi l'a-t-elle demandé? — il manque 60 millions. Comment la ministre peut-elle accepter que son premier ministre l'ait laissé tomber?

Le Président: Mme la ministre de l'Éducation.

Mme Michelle Courchesne

Mme Courchesne: M. le Président, je vais tout de suite rectifier le préambule du député de Borduas, parce que celui qui appuie l'éducation au Québec, celui qui m'a appuyée quotidiennement dans ce dossier de décrochage scolaire est nul autre que le premier ministre du Québec. Et je n'accepterai jamais, jamais que le député de Borduas fasse de telles insinuations. Que dire de la chef de l'opposition? Quand est-ce... quand elle a coupé, elle, les 1 200 professionnels dans toutes les écoles du Québec,

et pour lesquels les contribuables paient encore, et pour lesquels les parents, les parents se désolent quotidiennement parce qu'ils n'ont pas accès à ces professionnels, ça, c'est la responsabilité du Parti québécois, M. le Président.

Le Président: En deuxième complémentaire, M. le député de Borduas.

M. Pierre Curzi

M. Curzi: Pour réduire la taille des classes au secondaire, il manque 60 millions sur les 173 millions que la ministre de l'Éducation a réclamés. Pourquoi a-t-elle manqué de persévérance?

Le Président: Mme la ministre de l'Éducation.

Mme Michelle Courchesne

Mme Courchesne: M. le Président, c'est curieux, parce que, quand il est sur les ondes de la télé, le député de Borduas dit que ce n'est pas une question d'argent, le décrochage scolaire.

La preuve en est, c'est que notre gouvernement a commencé à agir dès 2003 pour réparer les erreurs de votre gouvernement. Et savez-vous quoi, M. le Président? En une seule année, entre 2006 et 2007 et 2007 et 2008, parce que nous avons agi, le taux de diplomation au Québec a augmenté de 3 % pour les jeunes de moins de 20 ans, M. le Président. Voilà le résultat des actions de notre gouvernement depuis 2003, qui réparons le fait que vous avez mis à la porte 1 200 professionnels des écoles du Québec, M. le Président.

Le Président: En question principale, M. le député de Matane.

Services d'obstétrique en Haute-Gaspésie

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé: Merci, M. le Président. Les femmes enceintes de la Haute-Gaspésie vivent depuis près de deux ans une situation unique au Québec qui met en péril leur sécurité et celle de leurs enfants à naître: il n'y a plus d'accouchements au centre hospitalier des Monts, il n'y a plus de suivis de grossesse. Certaines mamans doivent faire 2 000 kilomètres pour ce suivi-là. Il y a même eu un accident de la route directement attribué à cette situation-là et avoué par la mère l'été dernier.

Le 16 juin dernier, le ministre a indiqué en cette Chambre: Je suis très au courant de la situation en Haute-Gaspésie, il y a 32 naissances. Vous savez quoi? Il y en a plus d'une centaine, et tout le monde reconnaît ça en Gaspésie, y compris les médecins. Il est très... Il est très au courant. Même la ministre responsable de la région indiquait, dans *Le Soleil*, qu'elle ne pouvait accepter qu'il y ait des accouchements à Matane au lieu de la Haute-Gaspésie.

Ma question, qui est celle de l'ensemble de la population que je représente: Est-ce que le ministre va s'engager aujourd'hui à réouvrir le Département d'obstétrique de la Haute-Gaspésie? Est-ce qu'il s'engage également à ne pas fusionner avec celui de Matane? Est-ce qu'il va prendre immédiatement les mesures pour rassurer la population

et assurer la sécurité? Il n'y a peut-être pas de médecin dans la salle, mais il n'y a pas de ministre non plus, on dirait, M. le Président.

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Yves Bolduc

M. Bolduc: M. le Président, je peux le rassurer: le ministre de la Santé et des Services sociaux va lui répondre. Écoutez, pour moi, c'est un dossier qui est crucial, c'est un dossier d'accessibilité des services, et puis on a beaucoup, beaucoup d'intérêt et de compassion pour les gens qui doivent recevoir ces services-là. Comme j'ai dit au printemps, ça fait déjà près de deux ans que le service n'est pas disponible, parce qu'il y a une question de disponibilité de main-d'œuvre mais également de volume. Mais actuellement, pour montrer jusqu'à quel point on prend la situation au sérieux, j'ai mandaté l'Agence de la santé de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine de prendre des mesures et de me faire des recommandations pour voir comment on peut faire pour que les femmes reçoivent les services le plus rapidement possible, avec la meilleure accessibilité possible. Et, nous autres aussi, on trouve inconcevable qu'ils doivent faire des milliers de kilomètres pour avoir des services, alors qu'il y a beaucoup de services qui pourraient être donnés localement.

Pour ce qu'il s'agit de l'ouverture de l'obstétrique, on va voir les recommandations et des experts et du groupe local, mais c'est certain qu'on veut donner le plus de services possible près d'où ils habitent.

Le Président: En question additionnelle, M. le député de Matane.

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé: S'il y a bien une mesure dilatoire, c'est celle d'avoir annoncé la création de ce comité-là quelques heures avant l'annonce d'une conférence de presse qu'on a faite avec les mamans de la Haute-Gaspésie.

Le ministre a souvent évoqué la question du volume, et là-dessus il est à peu près le seul à le plaider, parce que même la ministre responsable de la région a évoqué, dans *L'Avantage gaspésien*, une publication gaspésienne, que le volume ne saurait être un obstacle à rétablir le service d'obstétrique.

Ce qu'on a besoin d'entendre aujourd'hui: Est-ce qu'on veut, à terme, rétablir le service d'obstétrique en Haute-Gaspésie ou est-ce que les gens de ma région seront les premiers au Québec à se voir privés d'un service essentiel...

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Yves Bolduc

M. Bolduc: M. le Président, si les recommandations du comité nous permettent de garder le service localement, je vais être le premier content de pouvoir le garder ouvert. Ce n'est pas une question politique, c'est une question de santé pour ces gens-là, c'est une question

d'accessibilité, et puis il ne faut pas mettre non plus la qualité et la sécurité du côté politique pour se servir de ça pour, après ça, dire qu'on a fait des erreurs.

Moi, je pense, ce qui est important: il va y avoir des gens qui vont faire des recommandations. Ça prend les ressources compétentes, avec le volume suffisant pour le faire. Attendons le rapport du comité. Mais je peux vous dire qu'en attendant on essaie de donner les services le plus près possible de la population, on fait des ententes avec Matane pour que les services soient couverts, et on veut que les gens...

● (10 h 50) ●

Le Président: En terminant.

M. Bolduc: ...les femmes reçoivent les services, encore là, le plus près possible de chez elles.

Le Président: En question principale, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Délais d'attente à Québec pour des curetages à la suite de la mort de fœtus in utero

Mme Carole Poirier

Mme Poirier: Merci, M. le Président. Le gouvernement s'acharne sur le dos des femmes dans plusieurs dossiers. Que l'on parle des tests de cancer du sein, que l'on parle de la crise des centres d'avortement, des retraits préventifs en lien avec la grippe H1N1, ce sont les femmes qui sont au cœur des décisions.

Au cours des derniers jours, des femmes se sont exprimées, dans une région... dans une radio de la région de Québec, sur une situation totalement inadmissible. Ces femmes ont appris au cours d'un examen de routine chez leur médecin que le bébé qu'elles portent était décédé. Tout le monde conviendra que c'est une terrible nouvelle pour une femme et que les impacts psychologiques sont importants. Or, certaines de ces femmes doivent attendre plus de une semaine avant de pouvoir bénéficier d'un curetage. M. le Président, une semaine! Sommes-nous au Québec? Qu'attend le ministre de la Santé pour remédier à cette situation?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Yves Bolduc

M. Bolduc: M. le Président, dans un premier temps, je vais assurer les femmes que tous leurs dossiers, pour nous, sont d'une importance capitale, et c'est vrai qu'il y a plusieurs dossiers qui les concernent. On parle des interventions volontaires de grossesse, on parle du cancer du sein, c'est des dossiers qu'on prend personnellement, et on veut qu'elles reçoivent les meilleurs services au niveau de l'accessibilité, la sécurité et de la qualité des soins.

En ce qui concerne le cas qu'elle vient de nous parler, je crois que ce qu'il faut faire, c'est... on va faire une étude de situation. Mais généralement c'est sûr que c'est une situation qui est très triste. On veut agir le plus rapidement possible, et on va vérifier, à mon ministère, pourquoi il y a eu un délai de une semaine, et à s'organiser

pour que ce soit raccourci le plus rapidement possible. Ça, je peux vous assurer que c'est un dossier qu'on va prendre très au sérieux.

Le Président: En question complémentaire, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Carole Poirier

Mme Poirier: Alors, M. le Président, devant la réponse du ministre, j'aimerais aussi savoir de la ministre responsable de la Condition féminine si elle trouve acceptable cette situation et... que des femmes doivent porter leur fœtus mort pendant sept jours. Et qu'est-ce qu'elle entend faire auprès de son collègue... du ministre de la Santé?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Yves Bolduc

M. Bolduc: M. le Président, c'est une condition médicale qui est triste, mais parfois il y a des délais qu'il faut chercher à expliquer, et on va voir. C'est certain que, si une semaine était considérée trop long, nous allons faire en sorte pour le faire diminuer. Mais je pense qu'il va devoir...

Des voix: ...

M. Bolduc: Non. Je pense qu'il va devoir y avoir des discussions...

Des voix: ...

M. Bolduc: Non, non. Pour...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! La question a été posée, il faut entendre la réponse. M. le ministre.

M. Bolduc: M. le Président, ce n'est pas une situation que l'on veut accepter. On va aller voir pourquoi c'est arrivé et on va s'organiser pour ne pas que ça revienne à l'avenir. Mais c'est certain que c'est quelque chose qu'on va prendre très au sérieux.

Le Président: En question principale, M. le député de Lac-Saint-Jean.

**Compensation réclamée au
gouvernement fédéral relativement
à la pénurie d'isotopes**

M. Alexandre Cloutier

M. Cloutier: Merci, M. le Président. On sait que la crise des isotopes a été entièrement créée par le gouvernement fédéral. L'Ontario a déjà demandé au gouvernement canadien les millions en compensation pour la facture qui est refilée aux provinces.

Demain, le ministre de la Santé rencontre son homologue fédéral. C'est quoi, la demande du gouvernement du Québec?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Yves Bolduc

M. Bolduc: M. le Président, c'est déjà une demande que j'ai envoyée par écrit à mon homologue fédéral, d'avoir un remboursement pour les coûts qui sont causés par le fait qu'on n'a pas eu accès à des isotopes.

J'ai rencontré également le ministre... la ministre... le ministre de la Santé...

Des voix: ...

M. Bolduc: ...le ministre de la Santé de l'Ontario, et, lui également, ils en ont fait une, demande. Et je peux vous dire qu'on est solidaires là-dedans. Le Québec est en droit d'être remboursé pour les coûts supplémentaires.

Le Président: En question complémentaire, M. le député de Lac-Saint-Jean.

M. Alexandre Cloutier

M. Cloutier: Bien, M. le Président, je vais rafraîchir la mémoire au ministre. Dans une entrevue qu'il a donnée le 12 août dernier au *Devoir*, on lui demandait si 10 millions était un chiffre raisonnable, il répond: Oui, c'est un chiffre raisonnable.

Alors, plus précisément, est-ce que vous maintenez votre position? Est-ce que vous allez réclamer les millions? Est-ce que le 10 millions est toujours le chiffre que le gouvernement fédéral nous doit?

Le Président: M. le ministre de la Santé et des Services sociaux.

M. Yves Bolduc

M. Bolduc: M. le Président, 10 millions est un chiffre raisonnable, à ce moment-là, parce qu'il y avait eu des évaluations. Si c'est une...

Des voix: ...

M. Bolduc: ...si on a encore... continue à avoir de la difficulté à avoir accès aux isotopes, c'est une facture qui peut augmenter. Et le... 10 millions, c'est raisonnable, et je peux vous dire que proportionnellement le Québec a demandé plus que l'Ontario.

Le Président: Joliette? En question principale, Mme la députée de Joliette.

**Décision du Directeur des poursuites
criminelles et pénales concernant certaines
dépenses de Mme Lise Thibault,
ex-lieutenant-gouverneur**

Mme Véronique Hivon

Mme Hivon: Merci, M. le Président. Dans la saga des dépenses de 700 000 \$ de l'ex-lieutenant-gouverneur, nous apprenions vendredi qu'une procédure tout à fait

exceptionnelle de préenquête à huis clos, donc tenue dans le plus grand secret, était l'avenue choisie pour déterminer si des accusations criminelles seraient portées. Donc, après un rapport accablant des vérificateurs généraux du Canada et du Québec, après une enquête de la SQ et de la GRC menée pendant deux ans, après que les rapports aient été sur le bureau du Directeur des poursuites criminelles et pénales pendant plus de huit mois, on décide maintenant qu'une procédure tout à fait exceptionnelle est requise, procédure, rappelons-le, qui a pour effet de voir le Directeur des poursuites abdiquer ni plus ni moins ses responsabilités.

Ma question, M. le Président: Est-ce que la ministre de la Justice et Procureur général peut nous dire si elle cautionne cette décision exceptionnelle qui, elle en conviendra sûrement avec moi, lance un message de deux poids, deux mesures pour le moins ambigu à la population?

Le Président: Mme la ministre de la Justice.

Mme Kathleen Weil

Mme Weil: Oui, M. le Président. Alors, le Directeur des poursuites criminelles et pénales est maître des procédures à entamer en vertu de la loi créant le poste de Directeur des poursuites criminelles et pénales. Je cautionne absolument les décisions du Directeur des poursuites criminelles et pénales; il est indépendant, j'ai toute confiance dans ses agissements. Et c'est une procédure qui est prévue dans le Code criminel pour déterminer en toute impartialité s'il y a des poursuites criminelles à poursuivre.

Et donc la justice suit son cours. La Cour d'appel actuellement est en réflexion, je ne peux pas en dire plus que ça parce que c'est devant la Cour d'appel, et on verra la suite des choses suite à la décision de la Cour d'appel.

Le Président: En question complémentaire, Mme la députée de Joliette.

Mme Véronique Hivon

Mme Hivon: Merci, M. le Président. La ministre, qui semble trouver donc cette décision tout à fait intéressante, peut-elle nous dire si elle a été prise parce qu'on est face à l'ex-représentante de la reine?

Le Président: Mme la ministre de la Justice.

Mme Kathleen Weil

Mme Weil: M. le Président, moi, je dois dire que je suis très fière de la loi qui a été adoptée par l'Assemblée nationale. J'ai eu l'occasion, depuis que je suis en poste, de regarder d'autres juridictions qui ont créé un poste de Directeur de poursuites criminelles et pénales. Je pense que c'est tout à fait sage, ça permet de garder une distance entre la politique et les procédures criminelles. On voit à quel point toutes les procédures criminelles sont médiatisées. Moi, je trouve que ça a été une excellente décision et je félicite les législateurs qui sont ici, parce que...

Et donc, moi, je n'ai pas été, pour répondre à la question, avisée des décisions. Le Directeur des poursuites criminelles et pénales ne m'appelle pas...

Le Président: En terminant.

Mme Weil: ...pour m'informer de ses décisions.

Le Président: En question complémentaire, Mme la députée de Joliette.

Mme Véronique Hivon

Mme Hivon: C'est fascinant, la réponse de la ministre. On est bien conscients de l'indépendance du directeur, ce qu'on veut savoir, c'est son opinion. Elle semble trouver ça tout à fait extraordinaire, elle ne nous dit pas si ça a un lien avec le fait qu'on est devant l'ex-lieutenant-gouverneur. Parce que c'est exceptionnel, on ne voit pas ça tous les jours.

J'aimerais savoir si au moins elle peut nous dire qu'elle est consciente du signal de partialité que ça envoie à la population, qui aimerait se faire rassurer, particulièrement ces jours-ci, quant à l'absence d'un deux poids, deux mesures dans notre système.

Le Président: Mme la ministre de la Justice.

Mme Kathleen Weil

Mme Weil: M. le Président, les procédures sont actuellement devant les tribunaux. Vous pensez que la ministre de la Justice va se prononcer et donner une opinion? Ce que je peux vous dire, c'est que j'ai toute confiance dans ces procédures, je sais que c'est prévu en vertu du Code criminel. Laissons la justice suivre son cours.

Le Président: En question principale, M. le leader de l'opposition officielle.

Procédure de préenquête concernant certaines dépenses de Mme Lise Thibault, ex-lieutenant-gouverneur

M. Stéphane Bédard

M. Bédard: Est-ce qu'on doit rappeler à la ministre qu'elle est restée Procureur général du Québec, qu'elle doit avoir une opinion sur les procédures et la confiance du public envers son système de justice? En quoi... en quoi cette procédure...

Des voix: ...

Le Président: S'il vous plaît! J'aimerais qu'on puisse entendre la question qui est posée. M. le leader de l'opposition officielle.

● (11 heures) ●

M. Bédard: Je ne vois pas ce qui les énerve, là. En quoi... Elle-même dit que le Directeur des poursuites a voulu protéger sa partialité... son impartialité, et c'est pour ça qu'il a adopté une telle procédure.

Alors, en quoi l'impartialité du Directeur des poursuites criminelles et pénales est en cause dans le dossier de la lieutenant-gouverneur? Est-ce que c'est le fait qu'elle était l'ancienne reine des Québécois ou parce qu'il la connaît personnellement? On veut savoir pourquoi, pourquoi il voulait protéger l'apparence d'impartialité.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Jacques P. Dupuis

M. Dupuis: Le Directeur des poursuites criminelles et pénales est un organisme indépendant du Procureur général, de la ministre de la Justice et du gouvernement. Il décide, pour des raisons qui sont les siennes, de s'adresser à un juge, qui est une autorité indépendante, impartiale, pour décider s'il y aura ou non des accusations. Le Directeur des poursuites criminelles et pénales, il fait quoi dans cette procédure-là? Il présente au juge ses éléments de preuve. Le juge décide s'il y aura ou non des accusations. C'est exactement une situation contraire à ce que veut révéler la députée de Joliette. C'est au contraire dans un très grand souci d'impartialité que cette décision-là est prise. C'est aussi simple que ça. Il n'y a rien à cacher, c'est tout à fait transparent.

Le Président: Ceci met fin à la période de questions et de réponses orales des députés.

Motions sans préavis

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, comme il n'y a pas de votes reportés, nous allons maintenant passer à la rubrique des motions sans préavis. M. le député de Borduas.

Souligner l'engagement de l'humoriste Jean-Michel Anctil auprès des jeunes décrocheurs

M. Curzi: Mme la Présidente, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le député de Chutes-de-la-Chaudière et le député de Mercier, la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale souligne l'engagement et l'implication de M. Jean-Michel Anctil depuis plus de 10 ans auprès des jeunes décrocheurs grâce notamment à la Fondation Jean-Michel Anctil.»

(Applaudissements)

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Bienvenue, M. Anctil. Est-ce qu'il y a consentement pour déroger aux règles relatives aux motions sans préavis contenues à l'article 185 de notre règlement?

M. Gauthrin: Il y a consentement, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Consentement? Alors donc, je reconnais, dans l'ordre, Mme la ministre.

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Oui?

M. Gauthrin: Il y a consentement pour que nous adoptions cette motion en limitant les interventions à deux minutes et avec une intervention par groupe parlementaire.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Très bien. Est-ce que vous avez un ordre de présentation?

M. Gauthrin: Ce sera le suivant: M. le député de Borduas sera le premier intervenant, suivi du député des Chutes-de-la-Chaudière, du député de Mercier, et enfin la députée de Fabre pourra conclure.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Très bien. Je vous remercie. Alors, je reconnais M. le député de Borduas.

M. Pierre Curzi

M. Curzi: Bien. Merci, Mme la Présidente. Alors, permettez-moi d'abord de saluer Jean-Michel, ses parents, qui étaient là tout à l'heure, je ne sais plus où ils sont, saluer aussi M. Huot, de la Fondation Jean-Michel Anctil, Mme Huot, qui y travaille, et Jean-Marc Huot, qui travaille avec nous et qui me parle depuis deux ans de Jean-Michel. Je l'en remercie, d'ailleurs.

J'aurais presque envie, mon cher Jean-Michel, de vous appeler l'homme de 60 millions parce qu'effectivement... mais je ne veux pas vous instrumentaliser. Effectivement, vous avez, depuis 1990, décidé de vous impliquer personnellement comme humoriste et comme artiste. Et, Mme la Présidente, je tiens à souligner la très haute estime que j'accorde à l'engagement d'un artiste, d'une part, mais d'un artiste dans cette cause-là particulièrement, Mme la Présidente. Voilà quelqu'un qui, il y a 10 ans, en 1990, donc avant que cela devienne un souci généralisé, s'est préoccupé du sort des décrocheurs. Et il a décidé d'agir. Il a fait des spectacles pour donner et contribuer à cette cause-là, il a fait du mentorat, il s'est servi de sa notoriété. Et la notoriété d'un humoriste, c'est une notoriété particulière parce que voilà quelqu'un avec lequel on est habitué de rire, avec lequel on est habitué de critiquer et qui tout à coup, personnellement, s'implique dans une cause où tout à coup il n'y a plus de critique, il y a de la compassion, il y a de l'accompagnement, il y a du mentorat, il y a de la générosité pour la jeunesse, qui est notre avenir.

Je tiens donc à dire à quel point nous sommes toutes et tous fiers de vous, à titre d'artiste d'abord, à cause de votre remarquable carrière, dont j'espère qu'elle va se prolonger longtemps, mais surtout, dans ce cas-ci, très heureux de vous remettre la médaille de l'Assemblée, parce que vous avez donné ce qu'il y a de plus précieux chez tous, c'est-à-dire vous-même, pour les autres. Et cet acte-là, c'est la voie de l'avenir. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Borduas. Je cède la parole à M. le député des Chutes-de-la-Chaudière.

M. Marc Picard

M. Picard: Merci, Mme la Présidente. Il me fait plaisir, au nom de ma formation politique, de joindre ma voix à cette motion qui souligne 10 années de travail de la Fondation Jean-Michel Anctil auprès des jeunes Québécois.

Il n'y a personne au Québec qui soit insensible face au décrochage scolaire, qui ne soit pas conscient de l'importance capitale que revêt la lutte au décrochage scolaire. Au-delà des beaux discours, c'est l'action qui

compte, et, nous, de l'Action démocratique du Québec, nous avons toujours maintenu ce discours d'action. C'est pourquoi, même si nous ne sommes pas d'accord avec les moyens, nous avons salué le bon pas dans la bonne direction que la ministre de l'Éducation a annoncé la semaine dernière. Il est donc naturel de féliciter toute initiative pour lutter contre le décrochage scolaire, dont l'ampleur est devenue une véritable catastrophe nationale. Je remercie sincèrement Jean-Michel Anctil ainsi que toute l'équipe qui travaille au sein de sa fondation.

Le Québec ne peut se payer le luxe de l'inaction dans ce domaine, il en va même de l'avenir du Québec, et, M. Anctil, vous faites partie de la solution. Merci beaucoup.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député des Chutes-de-la-Chaudière. Je cède maintenant la parole à Mme la ministre de l'Éducation, du Sport et du Loisir. Mme la ministre.

Mme Michelle Courchesne

Mme Courchesne: Merci, Mme la Présidente. Alors, M. Anctil, le premier ministre et tous les membres du gouvernement se joignent à moi pour vous dire, premièrement, merci et sincères félicitations. Je ne vous connais pas personnellement, mais j'ai entendu plusieurs entrevues de vous, des entrevues très personnelles et, Mme la Présidente, qui m'ont beaucoup touchée, parce qu'évidemment Jean-Michel Anctil est un humoriste, mais il est avant tout un père, un père qui voit grandir ses enfants, et il a compris que l'humour avait aussi une force de conviction très grande, et vous l'avez compris, auprès des jeunes.

Moi, je salue ce geste d'encourager le mentorat, ce geste, surtout par le mentorat, de redonner confiance aux jeunes, de leur redonner l'autonomie, de leur redonner une estime de soi, parce que lutter contre le décrochage, ça commence d'abord par cela. Il faut d'abord que ce jeune puisse sentir qu'il est bienvenu, sentir bien sûr qu'il a un avenir devant lui, mais qu'il soit accompagné. Et, moi, Mme la Présidente, vous dire comment j'aimerais bien être accompagnée par Jean-François Anctil à l'occasion... Jean-Michel Anctil, à l'occasion. Pourquoi pas? D'abord, il porte un très beau prénom. Mais, deuxièmement, je dois lui dire que... continuez, surtout n'arrêtez pas. Vous pouvez compter sur notre appui, à nous tous, les 125 parlementaires, et vous joindre à nous pour mobiliser partout dans toutes les régions du Québec, puisque vous les côtoyez, ces régions, et que vous les traversez, que vous puissiez porter cette voix de mobilisation, dire aux parents d'encourager leurs enfants, de leur dire que l'effort, la réussite est encore une valeur reconnue de notre société et encourager ces parents par votre humour.

Je suis certaine que tous ensemble, Mme la Présidente, nous allons relever cet immense défi. Et merci, encore une fois, d'être parmi nous et merci de porter cette voix auprès de tous les jeunes du Québec.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, merci beaucoup, Mme la ministre. Sur ces belles paroles, est-ce qu'il y a consentement pour adopter cette motion? Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

Alors, nous avons également une motion qui sera faite par Mme la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Souligner la Journée internationale de l'alphabétisation

Mme Courchesne: Alors, Mme la Présidente, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec le député de Prévost, le député de Beauce-Nord et le député de Berthier, la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de l'alphabétisation, qui avait lieu le 8 septembre dernier;

«Qu'elle fasse mention des efforts réalisés par les personnes analphabètes et leurs proches qui les soutiennent au quotidien, de même que de l'engagement et de la qualité du travail du personnel oeuvrant en alphabétisation;

«Qu'elle invite les ministères et organismes gouvernementaux, aussi bien que les entreprises et les organismes de la société civile, à renforcer le travail en partenariat pour faire de la lutte contre l'analphabétisme et le décrochage scolaire une responsabilité collective.»

● (11 h 10) ●

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Est-ce qu'il y a consentement pour déroger aux règles relatives aux motions sans préavis contenues aux articles 84.1 et 185 de notre règlement?

Une voix: Il y a consentement.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Consentement. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

M. Gauthrin: Il y a consentement pour que nous l'adoptions sans débat, Mme la Présidente.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Cette motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Avis touchant les travaux des commissions

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Adopté. Alors, nous arrivons aux avis touchant les travaux des commissions. M. le leader du gouvernement.

M. Gauthrin: Merci, Mme la Présidente. Alors, il me fait plaisir d'aviser cette Assemblée que la Commission de la santé et des services sociaux poursuivra la consultation générale à l'égard du document intitulé *Vers un Régime des rentes du Québec renforcé et plus équitable* aujourd'hui, après les affaires courantes, et ce, jusqu'à 13 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

Que la Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles poursuivra la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 57, Loi sur l'occupation du territoire forestier, aujourd'hui, après les affaires courantes, et ce, jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

Que la Commission des finances publiques poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en oeuvre de la réforme comptable, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures; enfin, pour terminer

Que la Commission des relations avec les citoyens entreprendra l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants, aujourd'hui, de 15 heures à, je vais vous dire ça tout de suite, à 18 heures.

Et il me fait plaisir de remettre à ce jeune page une copie de cet avis.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): ...M. le leader du gouvernement.

Nous sommes à la rubrique des renseignements sur les travaux de l'Assemblée. On n'a pas de demande de renseignements.

Affaires du jour

Donc, la période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader du gouvernement.

M. Gauthrin: Mme la Présidente, il me fait plaisir de vous demander d'appeler l'article 7 de notre feuillet, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 52

Adoption du principe

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'article 7, M. le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune propose l'adoption du principe du projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Y a-t-il des interventions? M. le ministre.

M. Serge Simard

M. Simard (Dubuc): Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, je propose aujourd'hui à l'Assemblée nationale d'adopter le principe du projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ce projet de loi présente des modifications à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ces modifications visent à limiter l'intervention du gouvernement aux actions de nature stratégique et à assurer que la loi évolue en fonction des nouveaux besoins.

La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune est la principale loi qui encadre la gestion des ressources fauniques au Québec. Elle a pour objectif d'assurer la conservation de la faune et ses habitats, de stimuler leur mise en valeur dans une perspective de développement durable, de garantir la reconnaissance du droit de chasser, de pêcher et de piéger, pour toute personne. Pour y parvenir, la loi fixe diverses conditions. Ces conditions permettent d'assurer la conservation des ressources fauniques et viennent préciser plusieurs normes en matière de sécurité. La loi énumère aussi les droits et les obligations de chasseurs, des pêcheurs et des piégeurs.

La chasse, la pêche et le piégeage génèrent des retombées économiques estimées à plus de 3 milliards de dollars chaque année. Au total, plus de 1 million de personnes au Québec s'adonnent à ces activités qui procurent plus de 32 000 emplois, la plupart en région. Toutefois, force est de constater que certaines problématiques limitent les créations de richesse dans ce secteur d'activité: le moratoire sur l'émission de nouveaux permis pour les pourvoiries; la difficulté pour les gestionnaires de zecs de fixer des conditions de pratique des activités de chasse à l'orignal et du camping; l'absence de délégation réglementaire à la Société des établissements de plein air du Québec et aux organismes gestionnaires des réserves fauniques; l'impossibilité de sommer un contrevenant à remettre les lieux en état ou d'exiger une compensation financière lorsqu'il a détérioré un habitat faunique; le risque de propagation des maladies de la faune par le développement et la mise en liberté d'animaux vivants ainsi que par l'appâtage systématique et le nourrissage d'animaux sauvages à des fins autres que la chasse et le piégeage.

Après l'analyse de la situation, nous en sommes venus à la conclusion que les ajustements à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune permettraient d'éliminer ces contraintes. Ces ajustements devraient aussi concourir à un accroissement des retombées économiques résultant des activités fauniques. En accord avec nos partenaires, nous croyons qu'il faut poursuivre dans la voie de la délégation réglementaire. Notre objectif est de rapprocher encore plus le pouvoir du citoyen usager.

Sur le plan gouvernemental, la gestion de la faune a beaucoup évolué depuis quelques années. De nombreuses réorganisations administratives ainsi que des personnes humaines en besoin grand... pardon, que des ressources humaines en moins grand nombre ont caractérisé, entre autres, ce changement. L'expertise gouvernementale en matière de faune fait elle aussi face à des défis de taille, à savoir des départs à la retraite très nombreux au cours des prochaines années. Dans ce contexte, il devient capital de moderniser certains aspects de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. La solution que nous proposons est d'apporter une série de modifications à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ces modifications se répartissent en deux grands volets auxquels s'ajoutent des ajustements à caractère technique ou de concordance. Le premier volet concerne la modification à divers champs d'intervention. Le deuxième volet a trait au processus de délégation en matière de réglementation.

En ce qui concerne le volet relatif à la modernisation de divers champs d'intervention, la loi comporterait les modifications suivantes: de nouvelles définitions visant, entre autres, une meilleure protection de la biodiversité; la désignation d'office des agents de protection de la faune des provinces et des États limitrophes, leur permettant ainsi d'intervenir au Québec; le pouvoir d'exiger l'identification d'un contrevenant pour les assistants à la protection de la faune ou les gardiens de territoire; la lutte contre le braconnage à l'aide de reproduction artificielle d'un animal; la modernisation des règles de fonctionnement du conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec; l'amélioration du délai de prescription en matière d'habitat faunique; la possibilité, pour un juge, d'exercer... d'exiger, dis-je, le remplacement d'un habitat faunique; la possibilité d'établir des frais pour délivrer des autorisations et pour poser certains gestes administratifs.

En ce qui concerne le volet relatif au processus de délégation en matière de réglementation, la loi comporterait les modifications suivantes: l'établissement de nouveaux pouvoirs réglementaires et leur attribution au ministre, notamment en matière de prévention des maladies de la faune et les droits de participation à un tirage au sort; le transfert au ministre des divers pouvoirs réglementaires du gouvernement, particulièrement en ce qui a trait aux pourvoies; la délégation de nouveaux pouvoirs réglementaires aux organismes gestionnaires de zecs; la délégation de pouvoirs réglementaires à la SEPAQ et aux gestionnaires de réserves fauniques; le pouvoir du ministre d'établir et de faire respecter un plan d'ensemencement sur un territoire faunique structuré. Aux fins des concordances, la Loi sur les droits de chasse et pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec et la Loi sur les parcs seraient également modifiées.

Mme la Présidente, je suis à préciser... je tiens à préciser que plusieurs dispositions du projet de loi ont pour but d'apporter une solution satisfaisante à des demandes souvent réitérées par nos partenaires. Je pense ici à la Fédération des pourvoies du Québec, à Zecs Québec, à la Société des établissements de plein air du Québec et à la Fondation de la faune du Québec. Ces demandes ont, bien entendu, fait l'objet de discussion et d'échange avec ces partenaires. Les articles du projet de loi ont donc été conçus pour répondre aux besoins exprimés par nos partenaires, qui ont par ailleurs été sensibilisés aux sections du projet de loi les concernant.

De façon générale, les dispositions mises de l'avant visent à assurer une meilleure gestion de la faune au bénéfice de l'ensemble des chasseurs, des pêcheurs et des piégeurs. Ces dispositions devraient satisfaire la Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs, la Fédération québécoise pour le saumon de l'Atlantique et la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, qui sont des organismes également membres de la Table nationale de la faune. Je tiens à mentionner que le projet de loi répond à des problématiques urgentes qui comportent des risques pour la santé humaine, l'économie, la protection de la faune et la biodiversité, d'où l'importance qu'on y apporte rapidement des solutions. Soulignons que ce projet n'a pas pour effet de complexifier davantage la réglementation. Bien au contraire, les nouvelles dispositions apporteront une plus grande souplesse d'application réglementaire et une délégation accrue aux partenaires. Ainsi, les réalités régionales devraient pouvoir être plus facilement prises en compte, Mme la Présidente.

C'est dans cet esprit, Mme la Présidente, que j'invite mes collègues parlementaires à adopter le principe du projet de loi n° 52. Je vous remercie, Mme la Présidente.

● (11 h 20) ●

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Merci beaucoup, M. le député. Alors, je reconnais maintenant M. le député de Berthier.

M. André Villeneuve

M. Villeneuve: Merci, Mme la Présidente. Alors, nous sommes ici aujourd'hui en ce Parlement pour franchir une étape, en fait la première étape, à savoir l'adoption de principe du projet de loi n° 52, projet de loi amené par le ministre responsable donc des Ressources naturelles et de la Faune et qui s'intitule, je crois qu'il faut le préciser,

Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Bien que nous soyons d'accord avec le principe qu'une loi doit nécessairement être revisitée ou revue à l'occasion, puisque celle-ci se doit d'être le reflet le plus près possible de la société et des priorités qu'elle se donne, il faut toujours se rappeler qu'une loi aura une incidence et aura des conséquences évidemment sur l'ensemble de la population du Québec. Nous avons donc le devoir, comme législateurs, de travailler avec extrêmement de rigueur et de faire un travail législatif finalement qui assurera que les lois qui seront votées ici, en cette Chambre, que ce soit le projet de loi n° 52 ou toute autre loi, soient donc faites de façon correcte et avec grande, grande rigueur, comme je le disais précédemment. Et soyez assurés qu'en termes d'opposition nous agirons en ce sens.

Question de bien... en fait, que les gens qui nous écoutent puissent comprendre le sens du projet de loi n° 52, je pense qu'il faut d'abord camper la position et expliquer un peu l'ampleur de la conservation et la mise en valeur de la faune au Québec. M. le ministre l'a précisé tantôt, effectivement c'est quelque chose de très précieux au Québec lorsqu'on parle de la faune. C'est, je dirais, de manière assez unique, ce que nous avons, ce que nous possédons comme peuple ici, au Québec, la faune. C'est tellement unique et tellement, tellement exceptionnel que notamment il y a la chasse au gros gibier dont on peut faire état, qui... Nous sommes un des endroits finalement sur la planète où cette chasse-là peut s'effectuer encore. C'est quelque chose d'assez unique, quelque chose d'assez rare et évidemment c'est très convoité.

Je me rappelle d'avoir rencontré le ministre en tout début de mandat et de lui avoir fait part un peu de ce que, je pense, les gens attendent de nous ici, à savoir s'assurer que la faune sera protégée, qu'on assurera la pérennité des espèces. Et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, eh bien, c'est sa mission première, c'est de s'assurer que finalement nous allons préserver et nous ferons... nous présenterons des lois, ferons des lois qui iront dans ce sens-là.

Je disais tantôt qu'on était ici pour l'adoption de principe. Nous ne sommes pas en désaccord avec l'adoption de principe. Par contre, à la lecture du projet de loi qui est soumis par le ministre, nous constatons qu'il y a des éléments qui sont questionnables et nous espérons, nous espérons avoir les réponses à ces questions-là de la part du ministre pour s'assurer finalement que nous comprenons bien le sens que veut apporter le ministère, et le ministre, dans le projet de loi n° 52.

Et on ne parle pas de quelque chose, là, de mineur ici, on parle d'un changement à une loi, et, à mon sens, lorsqu'on change une loi, par moments c'est encore plus important que de voter une nouvelle loi parce qu'un changement à une loi apporte nécessairement des changements aux règles du jeu que l'on avait déjà établies, et donc ça va avoir des conséquences sur les utilisateurs, sur les exploitants, parce que, quand on parle de faune, on parle aussi d'exploitation de la faune. Quand on pense aux pourvoies, on peut parler tourisme et évidemment on peut parler chasseurs, pêcheurs, piégeurs. On peut aussi penser aux observateurs, qui sont extrêmement nombreux au Québec, donc qui s'attendent de notre part que nous allons amener des changements certes pour coller à la réalité, comme je le disais tantôt, aux nouvelles réalités de la

société, mais aussi des changements qui vont assurer la pérennité de la faune au Québec.

Juste peut-être pour donner quelques chiffres encore une fois pour bien camper la situation du projet de loi n° 52, M. le ministre en a fait état tantôt, il s'est donné, en 2007, au Québec, en termes de permis de chasse, de pêche et permis de piégeage... on parle de 1 216 000 permis. Alors, c'est considérable, c'est considérable. Et là-dessus évidemment il y a des permis qui sont donnés à des non-résidents. Encore là, on verra, dans le projet de loi, suite à l'étude article par article... et probablement on le verra aussi avant, parce qu'on sait qu'il y aura des consultations particulières. C'est une demande que nous avons faite au gouvernement et au ministre et à laquelle ils ont répondu affirmatif. Donc, il y aura consultations particulières. Parce qu'il faut s'assurer que les citoyens du Québec, qui paient un tribut déjà relativement élevé, et je pense que c'est normal et correct, il faut payer un tribut à même nos impôts pour s'assurer justement de mettre les éléments en place pour protéger cette faune-là... Il faut s'assurer que ça ne nous échappe pas, ce... j'allais dire «contrôle», mais je pense que c'est le bon terme, ce contrôle-là au niveau de la faune au Québec. Il faut s'assurer que, si nous ouvrons nos portes, et c'est ce qu'on fait présentement, si nous ouvrons nos portes aux gens de l'extérieur, eh bien, qu'on puisse de façon équitable voir à ce que les résidents du Québec puissent profiter pleinement, finalement, de tout l'aspect faunique que nous possédons, et non pas au détriment peut-être de certains étrangers qui pourraient, là, venir ici comme ils le font présentement.

Et je sais que le projet de loi n° 52 aborde cette question-là, et ce sera un point, je pense, important à discuter lors des consultations particulières.

Donc, des chiffres fort importants au niveau du tourisme, des chiffres fort importants au niveau des gens qui sont touchés ou qui peuvent être touchés par le projet de loi amené ici présentement, et c'est pourquoi nous verrons à entendre les différentes personnes, les différents organismes qui oeuvrent dans la faune et qui ont une expertise notamment, évidemment, au niveau faunique.

On comprend aussi que la faune au Québec, c'est ce qui donne vie à nos forêts, c'est ce qui donne vie à nos lacs, c'est ce qui donne vie à nos rivières. M. le ministre a brièvement, là, approché le sujet tantôt en parlant de biodiversité. Nous savons tous que présentement, que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde, il y a une pression énorme qui se fait sur l'ensemble des espèces animales notamment, et cette pression-là doit absolument être sous haute surveillance pour justement ne pas amener de façon indue des pressions supplémentaires. Et il faut s'assurer que, et quelqu'un me disait tout récemment, et avec raison... que ce soient la chasse, la pêche ou le piégeage, il faut s'assurer que, lorsqu'on fait une récolte, eh bien, on récolte les intérêts, mais, le capital, on n'y touche jamais, et c'est un mandat qui est fort important de s'assurer de cette pérennité-là.

Alors, Mme la Présidente, comme je l'ai dit au tout début, nous sommes en accord avec l'adoption de principe du projet de loi n° 52, mais évidemment nous avons quelques réticences quant à des changements à la loi qui sont amenés par le ministre. Et j'ose espérer que nous aurons, et nous, l'opposition, mais aussi évidemment les différents organismes qui vont se présenter en consultations particulières, que nous aurons une bonne écoute

de la part et du ministère et du ministre à cet égard. Merci, Mme la Présidente.

● (11 h 30) ●

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Berthier. Y a-t-il d'autres interventions? M. le ministre délégué, vous avez un droit de réplique. Allez-y.

M. Serge Simard (réplique)

M. Simard (Dubuc): Merci, Mme la Présidente. D'abord, je voudrais remercier mon collègue le député de Mercier... le député de, pardon, de Berthier de son appui au niveau du projet de loi, mais permettez-moi, Mme la Présidente, d'indiquer que ce nouveau projet de loi se veut un projet de loi dans le but d'améliorer l'efficacité au niveau de la protection de la faune, chose très, très importante.

Comme le disait mon collègue tout à l'heure, c'est un patrimoine qu'il faut protéger et c'est dans ce cadre-là que cette loi va être... a été présentée. Elle a été présentée, Mme la Présidente, dans le cadre d'exercer plus de souplesse au niveau de la vitesse d'intervention, c'est-à-dire pour s'assurer que les partenaires ont tous les outils nécessaires pour être capables d'intervenir au niveau du milieu faunique. Et, c'est ça, c'est une nécessité, parce que, lorsque la bureaucratie est là, vous comprendrez que ça devient plus difficile d'être efficace au niveau des interventions.

Donc, en plus, Mme la Présidente, depuis que je suis en poste, je veux démontrer que nous avons confiance à nos partenaires, c'est-à-dire les différentes fédérations fauniques. On veut leur démontrer efficacement qu'ils doivent faire partie des solutions, et c'est dans ce cadre-là qu'ensemble les Québécois vont grandir. C'est-à-dire que ces fédérations-là sont sur l'ensemble du territoire du Québec, et ce sont ces gens-là que nous devons nous servir justement pour faire les interventions. Ils connaissent bien la façon de le faire, ils connaissent bien leurs populations, ils connaissent bien leurs clientèles, donc, à ce moment-là, c'est véritablement une nécessité que l'on puisse s'appuyer sur ces gens-là dans les différentes régions du Québec pour réussir l'objectif et réussir, je vous dirai, le défi qui nous attend au niveau de la protection de la faune. Créer de la richesse avec l'industrie de la chasse et de la pêche, également du piégeage, également de la pêche au saumon, c'est important.

On l'a dit tout à l'heure, ça crée beaucoup d'emplois dans la province et ça crée de la richesse.

Lorsqu'on a une loi, Mme la Présidente, qui est efficace, qui est rapide au niveau des interventions, donc ça a des effets de créer plus de richesse et véritablement d'être capable de couvrir l'ensemble du territoire du Québec. Parce que, je le répète, c'est une loi qui sert bien l'ensemble des régions du Québec. Ce n'est pas une loi qui sert bien les rues des grandes villes, c'est une loi qui sert bien le Québec et l'ensemble de son territoire parce que souvent ce sont des gens de la ville qui viennent également dans l'ensemble des régions, qui profitent nécessairement des infrastructures au niveau de la chasse, de la pêche et d'autres activités fauniques.

Maintenant, moi, tout ce que je veux ici, Mme la Présidente, c'est assurer l'Assemblée nationale que le ministre, et également le ministère, va travailler en étroite collaboration avec les différents intervenants fauniques. Et je

les remercie, soit dit en passant, comme j'ai remercié tout à l'heure mon collègue le député de Berthier. Et je les remercie également de l'implication qu'ils ont eue dans le montage de cette nouvelle loi. Merci, Mme la Présidente.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, le principe du projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, est-il adopté?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): M. le leader du gouvernement.

Renvoi à la Commission des transports et de l'environnement

M. Gauthrin: Mme la Présidente, je fais motion pour que ce projet de loi soit déferé à la Commission des transports et de l'environnement pour étude détaillée.

Mise aux voix

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Cette motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Gauthrin: Alors, compte tenu de la célérité avec laquelle nous avons étudié ce projet de loi, je demanderais de suspendre nos travaux jusqu'à 15 heures.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, je suspends nos travaux jusqu'à cet après-midi, 15 heures.

(Suspension de la séance à 11 h 35)

(Reprise à 15 h 4)

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Bon après-midi, chers collègues. S'il vous plaît, asseyez-vous.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Motion proposant que l'Assemblée réclame la nomination rapide d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie qui puisse participer à l'élaboration du code applicable aux membres de l'Assemblée nationale

Aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, à l'article 30 du feuillet, en vertu de l'article 97 du règlement, M. le député de Chicoutimi présente la motion suivante:

«Que l'Assemblée nationale réclame la nomination, dans les plus brefs délais, d'un commissaire à l'éthique

et à la déontologie, et que celui-ci participe à l'élaboration du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.»

Tel qu'établi dans un document déposé dans le cadre de la réforme parlementaire, le partage a été établi de la façon suivante: l'auteur de la motion disposera d'un droit de réplique de 10 minutes; cinq minutes sont allouées au député indépendant; 11 minutes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition. Le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et vice versa. Et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Je cède maintenant la parole à M. le député de Chicoutimi.

M. Stéphane Bédard

M. Bédard: Bon, avant, Mme la Présidente, que le temps parte, j'aimerais simplement qu'on retrouve le cinq minutes qu'on a égaré suite à l'imbroglie qu'il y a eu au niveau de la présidence de cette Assemblée. Alors, j' imagine que vous allez nous redonner ce cinq minutes.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Oui, en effet, on a commencé cinq minutes en retard. Par consentement, il n'y a pas de problème pour avoir cinq minutes. Procédez, M. le député.

M. Bédard: Merci, Mme la Présidente. Alors, aujourd'hui, vous avez lu la motion, qui est fort importante:

«Que l'Assemblée nationale réclame la nomination, dans les plus brefs délais, d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie, et que celui-ci participe à l'élaboration du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.»

Vous me permettrez tout d'abord de faire un bref historique de cette démarche importante. Vous savez, l'histoire, à quel point c'est important, on en a vécu un bel exemple en fin de semaine ici, à Québec. On sait que le premier ministre n'aime pas beaucoup se souvenir d'histoire. Donc, nous allons faire un petit cours d'histoire relativement à cette motion.

Tout d'abord, il faut dire que ce commissaire... la nomination de ce commissaire a été proposée par le premier ministre en 2003 dans le fameux plan libéral de l'époque, où on a promis plein de choses, dont, entre autres, évidemment que les temps d'attente allaient diminuer, allaient se ramener à une heure dans les hôpitaux, mais, entre autres, il y avait dans les promesses libérales celle de la nomination d'un commissaire à l'éthique. Cette promesse a été oubliée, délibérément ou par négligence, je ne le sais pas, mais la suite des événements nous a quand même renseignés sur, je vous dirais, ce qui pourrait nous permettre de conclure pourquoi on n'a pas adopté ce commissaire à l'éthique.

Je tiens aussi à vous souligner, Mme la Présidente, que nous avons, dès l'entrée parlementaire en mars de

cette année, proposé la nomination d'un commissaire à l'éthique, proposition qui aurait dû trouver grâce aux yeux de tout le monde et malheureusement a été rejetée par le gouvernement. Même l'ADQ à l'époque était en faveur de la nomination de ce commissaire à l'éthique, ainsi que le député de Mercier. Les seuls qui ont tenu à ne pas enclencher le processus de nomination d'un commissaire à l'éthique, c'est le gouvernement.

Donc, nous avons eu à l'Assemblée, vous le savez, un processus visant à établir un code de déontologie, plutôt déontologique que d'éthique. C'est ce qu'on a appris d'ailleurs dans le cadre de nos travaux. Et je veux enlever toute ambiguïté par rapport aux travaux, qui n'ont pas abouti pour des raisons... et ça, qui sont correctes et même malheureuses, soit le décès du juge... de l'ancien juge Proulx, de la Cour d'appel, qui visait à élaborer justement un code d'éthique. Ce code à aucun moment ne prévoyait — et je le dis et je le redis — ne prévoyait la nomination d'un membre du Conseil des ministres avec la possibilité pour lui d'avoir une compagnie qui fait affaire avec l'État. En aucun temps ce code, ce projet de code ne prévoyait aussi l'assouplissement des règles de l'exclusivité de fonction. À aucun moment ce code, qui était en gestation par les députés, ne prévoyait pour le premier ministre la possibilité qu'il ne déclare pas ses revenus, l'ensemble de ses revenus aux Québécois, à aucun moment.

Qu'est-ce qu'a fait le gouvernement après notre proposition de nomination d'un commissaire? Il a pris une partie de ces travaux, et bien une partie, et il a proposé un code qui, lui, légalisait des comportements que nous trouvons encore aujourd'hui totalement inacceptables.

● (15 h 10) ●

Quel est le but d'une démarche éthique et déontologique, Mme la Présidente? C'est simplement favoriser la confiance des citoyens envers ses institutions. Voilà le but de cette démarche. Parce que chaque personne a sa propre moralité, a, je vous dirais, sa conception de ce qu'il doit faire et il ne doit pas faire. Par contre, pourquoi on fait un code de déontologie? C'est pour que la population ait... elle ait une représentation de ce qui est effectivement acceptable et de ce qui ne l'est pas et qui lui permettra... et qui lui permettrait de conserver cette confiance envers nos institutions, confiance qui a été mise à mal, je pense, dans les derniers mois, de façon très importante, par le comportement du premier ministre et de son Conseil des ministres en matière de conflits d'intérêts et d'éthique.

D'abord, dès le départ, on a mis en garde le gouvernement qu'il était très difficile de proposer des règles dans un contexte où lui-même, le gouvernement, était face à une crise d'éthique, à une crise de conflits d'intérêts. Pourquoi? Parce qu'on est bien mal placés, Mme la Présidente, de demander des hauts standards d'éthique quand, dans les faits, on propose des modifications et on propose d'abaisser ces règles qui étaient déjà existantes. De cette façon, le gouvernement fait en droit ce qui est totalement prescrit, et, sans vouloir être très juridique, bien, on appelle ça tout simplement plaider sa propre turpitude. Ça, ça veut dire, Mme la Présidente, plaider ses propres erreurs, plaider son manquement à la loi.

Un manquement à la loi ne peut pas servir d'appui à une justification, de quelque nature qu'elle soit. C'est ce qui fait, Mme la Présidente, que ce projet de loi, la démarche gouvernementale, au départ, qui ne se voulait pas une façon de bien faire mais strictement une façon de

bien paraître... de tenter de bien paraître, eh bien, ce processus, il a été contaminé à la base. Et pourquoi? Sans être redondant dans mes arguments, Mme la Présidente, mais tout simplement parce que le gouvernement lui-même tentait d'introduire, dans son projet de loi, des pratiques qui n'étaient pas conformes à l'éthique, qui n'étaient pas conformes aux règles de conflit d'intérêts tel que l'ensemble de la population le conçoit, tel que les éthiciens le conçoivent, mais surtout ceux qui travaillent autour de la déontologie.

Et comment? Bien, c'est simple. D'abord, il y a le cas le plus connu: il y a le cas de l'ancien ministre du Travail. Et vous avez à vous référer... Pourquoi on s'est questionnés et qu'on était convaincus que ce projet de loi allait frapper un mur sans la présence d'un commissaire qui allait servir d'arbitre, qui allait proposer des règles au-dessus justement de la turpitude et des erreurs éthiques de ce gouvernement? Bien, c'est qu'il y avait, dans le projet de loi, des articles qui avalisaient, qui légalisaient des comportements que nous trouvons totalement inacceptables.

Alors, le cas du ministre du Travail... de l'ancien ministre du Travail, je vous réfère aux articles... Vous allez voir, à certaines occasions ça va être un peu aride, Mme la Présidente, mais c'est bien de s'en rapporter aux textes de loi quand on... pour empêcher les... je vous dirais, les... comme nous parlait le premier ministre, des effets de toge, ou tenter de créer la confusion auprès de ceux et celles qui nous écoutent.

Alors, les articles 40 et 43, si vous prenez le temps de les lire... je ne les lirai pas dans leur intégralité parce qu'ils sont très complexes... D'ailleurs, toute exception est souvent très complexe dans cette... dans cette nature-là, dans cette... plutôt, dans ces questions-là. La règle, avant, elle était claire: tout membre du Conseil des ministres ne pouvait avoir de compagnie qui faisait affaire avec l'État. Voilà.

La règle, d'ailleurs, elle tenait en un paragraphe; elle était simple, elle était claire. Et là vous voyez, à partir de l'article 40, plus particulièrement à l'article 41, avec lequel on arrive jusqu'au paragraphe 4° avec un processus très compliqué qui, lui, en bout de ligne, permettait à un membre du Conseil des ministres d'avoir une compagnie qui faisait affaire avec l'État. Alors, même certains éthiciens nous ont dit très clairement, dont... Et, en commission parlementaire, on leur a posé la question: Si le but est de faire en sorte que la population... c'est de favoriser la confiance de la population envers ses institutions, est-ce qu'il est normal de retrouver, dans un code, une telle mesure? La réponse a été, sans aucune réserve: Non. En aucun temps, cette façon de faire ne peut favoriser la confiance du citoyen envers ses institutions.

Deuxième chose. Ce cas-là est bien documenté, dans les dernières semaines, Mme la Présidente; donc, j'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus vers la fin. Mais, quant à sa technicalité, on en a parlé beaucoup, à la période des questions dans les derniers jours, on en a parlé beaucoup dans les médias, et je vais me limiter à ce que je viens de dire.

L'autre aspect qui assouplit encore les règles, qui les abaisse, Mme la Présidente, qui les rend, selon nous, immorales, inacceptables, c'est concernant le salaire du premier ministre. De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons sincèrement que le premier ministre doit être redevable envers l'ensemble des concitoyens du Québec et non envers son parti. La reddition de comptes, c'est simple,

elle se fait à partir de ceux qui te paient. Vous l'avez, cette reddition de comptes, Mme la Présidente, vous êtes députée, vos citoyens vous demandent des comptes et ils ont droit de vous en demander. Pourquoi? Parce qu'il paient votre salaire, parce qu'ils vous ont élue et parce qu'ils paient votre salaire. Même chose pour moi, Mme la Présidente.

Où il y a un problème, selon moi, c'est quand le premier ministre rend légale une situation que nous trouvions inacceptable. Il n'y avait aucune règle qui existait auparavant. Pourquoi? Parce que la loi... le droit ne se fait pas seulement à partir des lois, elle se fait aussi à partir de ce qu'on appelle les coutumes. Et, au Québec, depuis 40 ans, Mme la Présidente, c'était clair, le premier ministre, le Conseil des ministres ne pouvaient avoir d'autre rémunération que celle que la population lui accorde. Pourquoi? Parce qu'il devait rendre compte strictement à la population. Or, le premier ministre a choisi une autre voie de façon secrète, Mme la Présidente. Pendant neuf ans, personne n'a entendu parler de ce boni du patron, de ce salaire additionnel. Et c'est une déclaration du président du Parti libéral qui a mis au jour cette pratique, que je trouve encore inacceptable.

Si le premier ministre pense qu'il gagne mieux, qu'il doit gagner plus, eh bien, qu'il fasse le débat, et je vais l'appuyer avec grand plaisir, mais qu'il soit redevable envers ceux et celles qui le paient. Alors, s'il souhaite... s'il est vraiment sincère, Mme la Présidente, dans cette conviction qu'il ne reçoit pas assez, et il peut le penser, et d'autres citoyens le pensent, bien, qu'il fasse ce débat, mais pas seulement pour lui, qu'il le fasse pour tous ceux et celles qui vont le suivre, Mme la Présidente.

Aux États-Unis, c'est arrivé. Bill Clinton, président des États-Unis, a constaté que son salaire était effectivement totalement insuffisant, et, je me souviens bien, à l'époque c'était 200 000 \$, qui était même un peu insignifiant par rapport à l'ampleur de la tâche. Qu'est-ce qu'il a fait? Est-ce qu'il a demandé à d'autres compagnies de le payer? Est-ce qu'il a demandé au Parti démocrate de lui verser une rétribution? Non. Il a dit: Le prochain qui va venir par la suite, le prochain qui va venir après moi, il va gagner le double de mon salaire. Voilà ce qu'il a fait.

Nous, on dit au premier ministre: On est ouverts à ce débat-là, mais qu'on le fasse visière levée et qu'on le fasse, le vrai débat, pas seulement pour lui, pour ceux et celles qui vont le suivre. Parce qu'avant lui ce choix n'a pas été fait. René Lévesque ne l'a pas fait. Jacques Parizeau, Bernard Landry, Robert Bourassa, Daniel Johnson, et j'arrête là, mais on pourrait même remonter à Jean Lesage ou à Daniel Johnson père, personne n'a fait ce choix-là d'être rétribué par son parti de façon additionnelle quand on avait le salaire de premier ministre. Alors, qu'on fasse le débat, Mme la Présidente.

Mais, dans le code, ce qui est selon moi plus grave, c'est qu'on permet maintenant au premier ministre de déclarer qu'il a un salaire mais pas de déclarer la hauteur. Et là je vous réfère, pour qu'on soit clair, à l'article 33 de la loi, qui dit clairement, tout simplement, que le premier ministre, comme tout député, lui, doit déclarer qu'il reçoit une autre rétribution mais pas la hauteur de la rétribution.

Moi, Mme la Présidente, je ne suis pas d'accord avec ça. Avoir 1 000 \$ de son parti, déjà c'est questionnable. Mais avoir 250 000 \$, vous ne pensez pas que ça amènerait un questionnement encore plus important? Quels sont les critères de rémunération du ministre... du

premier ministre par son parti? Pourquoi recevrait-il plus une année et moins une autre? Selon quels critères, quelles conditions? L'impression de la population, des gens qui regardent, ce serait quoi? Pourquoi le premier ministre a plus cette année? Est-ce qu'il y eu plus de contrats? Est-ce qu'il y en a eu moins? Qui sont les donateurs?

Mme la Présidente, si nous voulons ramener la confiance envers nos concitoyens, je crois sincèrement que le premier ministre ne doit pas avoir de salaire additionnel, mais au moins, au moins, qu'il doit déclarer la hauteur et la provenance, et que cela doit se faire dans le cadre d'une déclaration d'intérêt sous serment, Mme la Présidente. Alors...

● (15 h 20) ●

Et, sur cette question, je ne suis pas le seul à le dire, il y a des éthiciens, M. Dion, il y a des gens qui sont venus en commission, même le juriste, même le juriste du Québec, le même, là, de qui on reçoit plein d'avis dans les derniers jours, nous dit très clairement qu'il trouve cette situation pas acceptable. Et le juriste, vous savez sa prudence, il l'a dit très clairement. Et je vois mon collègue d'en face, je le réfère, il a dit: Je ne trouve pas cette façon de faire acceptable. La hauteur entre 1 000 et 50 000 ou 100 000, il y a une différence.

Alors, pourquoi nous sommes contre aussi? Parce que les règles d'après-mandat sont modifiées. Et là déjà le temps file, Mme la Présidente. Mais encore une fois le gouvernement, par la loi qui doit normalement hausser les standards éthiques, eh bien, savez-vous ce qu'il fait? Il diminue les règles d'après-mandat. Autrement dit, on avait établi des règles claires qu'un ministre qui avait des responsabilités, qui avait accès à des décisions ne pouvait pas, pendant une certaine période, être embauché finalement par ceux et celles avec qui il traitait parce qu'ils avaient ou qu'ils faisaient du lobby auprès du ministère. Pourquoi? Parce qu'il avait des renseignements névralgiques. Alors, on voulait couper le lien pendant un délai de deux ans. Qu'est-ce qu'a fait le premier ministre dans la loi actuelle? Il diminue ce délai-là. Il le diminue, Mme la Présidente, dans un code d'éthique et de déontologie.

Et qu'est-ce que dit le Commissaire au lobbyisme? «Il [me] semble que ce texte est en contradiction directe avec les prescriptions précitées de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.

«Nous soumettons respectueusement que les motifs invoqués à l'appui de notre interprétation de la portée des articles 28 à 30 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, quant aux membres du Conseil exécutif et aux députés autorisés à siéger au Conseil des ministres, devraient justifier de donner à la prohibition visée à l'article 49 (2) du projet de loi la même portée.

«Le maintien de ce décalage entre les deux textes serait en tout état de cause hautement problématique de notre point de vue.»

Quand un homme, avec le rôle d'impartialité qu'il a, arrive à cette conclusion où il serait hautement problématique, ça, ça veut dire, dans notre langage à nous, Mme la Présidente, que ça n'a pas un maudit bon sens, c'est complètement fou, ce que vous êtes en train de faire. Vous êtes en train de diluer ma loi dans une loi qui est supposée donner des standards d'éthique. Ça n'a aucun sens. Revenez à la raison.

Troisième chose, et là, de façon plus technique, mais c'est important, on touche même à l'exclusivité de

fonctions. Actuellement, l'exclusivité de fonctions, pour les membres du Conseil des ministres, elle est claire: «Les membres du Conseil [des ministres] doivent mettre fin, dans les plus brefs délais — dans les plus brefs délais — après leur nomination et pour toute la durée de leur mandat, aux activités — aux activités — de nature professionnelle, commerciale ou d'affaires qui pourraient constituer une source de conflit d'intérêts ou les empêcher de consacrer tout leur temps à leurs fonctions.» Cette phrase-là est importante, hein, «ou», et d'abord ce n'est pas un «et»; «ou», ça veut dire un ou l'autre, c'est important, «ou», ça veut dire... et «empêcher de consacrer tout leur temps», ça veut dire: Vous devez finalement être ministre tout le temps, vous ne pouvez pas être d'autre chose de temps en temps. C'est ça que ça dit.

Le projet de loi, de façon, je vous dirais, étonnante, et même à première lecture... je suis juriste, vous le savez, puis ce n'était pas clair au début, même je me disais: Peut-être qu'ils veulent faire le bien. Alors, on dit: «Est incompatible avec la charge de membre du Conseil...» À l'article 37 et suivants: «Est incompatible avec la charge de membre du Conseil exécutif la fonction d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale à caractère professionnel, commercial, industriel ou financier.» Ça, ça dit dans notre langage encore: Il est impossible d'être un administrateur ou un dirigeant seulement, là, un administrateur ou un dirigeant d'une personne morale à caractère professionnel, commercial, industriel ou financier.

Et là, par la suite, ils nous disent: «Un membre du Conseil exécutif ne peut exercer une activité de nature professionnelle, commerciale [ou] industrielle [...] que dans la mesure où le commissaire le lui permet.» Avant, on disait: Écoute, ta tâche de ministre, tu la fais à temps plein, tu en as assez, là. Maintenant, on dit: Tu peux faire d'autre chose. Tout ce que tu peux faire, tu ne peux pas être, par exemple, président de Power Corporation, ça, là, ce serait peut-être un petit peu trop, mais tu peux être avocat à quelque part, par contre. Un ministre pourrait être avocat, par exemple, dans un autre bureau d'avocats, puis on dit au commissaire: Maintenant, regardez, est-ce que je peux le faire maintenant? Je trouve cette façon de faire inacceptable.

Donc, le temps file, j'aurais encore beaucoup à dire. Et là-dessus tout le monde nous suit, le juge Bisson est d'accord, l'ancien juge Bisson, le juriste est d'accord avec notre façon de voir, d'interpréter le texte de loi. Même une ancienne juge de la Cour du Québec, Huguette St-Louis, dit qu'elle ne voit pas comment on a pu arriver à cela. Donc, je pense que le gouvernement doit reculer. Et, quand je disais au ministre: On s'en va devant un mur, c'était par rapport à tous ces éléments et, je pourrais même vous dire, par rapport à certains conflits d'intérêts relativement à la famille immédiate. Donner des avantages à des gens de sa famille, le projet de loi, et là je le résume, dit... Il restreint la famille savez-vous à quoi? La famille immédiate. Ça veut dire que tu pourrais avantager tes enfants, ce ne serait pas illégal, mais pas ta femme, pas ton frère, mais tes enfants, oui. C'est ce que ça dit dans les faits, et je trouve ça inacceptable. C'est un recul. Encore là, il faut lire les articles en parallèle. C'est ce que j'ai pris la peine de faire.

Tout ça pour dire, Mme la Présidente, que... Pourquoi on veut un commissaire? C'est clair, on le voit, le débat est contaminé, est contaminé au fait que le gouvernement est pris avec la façon qu'il a décidé de procéder.

Nous sommes pris aussi avec le fait que le premier ministre est lui-même placé, il l'a dit d'ailleurs, il est lui-même placé pour appliquer ses règles. Tellement, Mme la Présidente, qu'on peut dire aujourd'hui qu'il ne les a pas appliquées. Si vous prenez l'avis du juriste émis... qui nous a été déposé hier, le 14 septembre, à un de nos collègues, il dit clairement que quelqu'un... un contrat donné à une entreprise d'un député, un contrat de gré à gré, est une apparence de conflit d'intérêts... est un conflit d'intérêts.

Alors, si c'est vrai, si c'est vrai pour un député — c'est textuel, vous le lirez, j'invite mon collègue à le lire — alors, si c'est vrai pour un député, Mme la Présidente, c'est vrai pour un ministre aussi. Comment se fait-il que le premier ministre est arrivé à une conclusion différente pour son Conseil des ministres, pour le ministre actuel? Parce que c'est lui qui était chargé de l'application de cette règle-là. Alors, le juriste, lui, a dit: Ça ne fonctionne pas, des contrats de gré à gré à une compagnie détenue par un député. C'est la même chose pour un ministre, Mme la Présidente, la même... sauf que le premier ministre est arrivé à une conclusion totalement opposée. Il nous a même dit: C'est la meilleure des garanties qu'on peut se donner. C'est le code. Maintenant, il peut. Et on le sait, c'est encore mieux.

Alors, Mme la Présidente, j'invite le premier ministre et les membres du Parti libéral à voter en faveur de cette motion pour qu'on ait enfin quelqu'un qui arbitre ces questions et qui fasse en sorte que le code qu'on va adopter sera bon pour nous, membres de l'Assemblée, mais sera bon pour l'avenir. On n'aura pas à le modifier quand le Parti libéral va quitter ou par... quand ceux et celles qui sont aux prises avec des questions d'ordre de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts auront quitté la politique.

Un code, c'est là pour rester longtemps, c'est comme une charte. Alors, il faut le faire pas seulement pour ceux qui sont ici, il ne faut pas l'adapter, comme le souhaite le premier ministre, à la réalité de chacun, mais faire en sorte qu'elle perdure dans le temps, et qu'elle élève les standards, et qu'elle fasse en sorte... L'objectif principal, et je le répète, et je finis avec ça: ramener la confiance des citoyens envers notre système démocratique. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Chicoutimi. Je cède maintenant la parole à M. le député de Châteauguay et whip en chef du gouvernement.

M. Pierre Moreau

M. Moreau: Merci, Mme la Présidente. Je suis heureux d'intervenir après l'auteur de la motion et député de Chicoutimi, qui nous invite à consulter l'histoire. Mais consulter l'histoire, ça ne veut pas dire réécrire l'histoire. Et, dans le dossier du Code d'éthique et de déontologie, le gouvernement a adopté une attitude qui a été et qui est la même depuis 2003, qui a été celle de faire une proposition réelle, de faire un engagement envers la population, de créer un code d'éthique et de déontologie. Le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour que les travaux soient amorcés, le gouvernement a déposé une réforme parlementaire qui tient compte de cet engagement et le gouvernement continue d'agir sur la voie qu'il s'était tracée.

Le gouvernement a pensé, cependant, à un moment donné, qu'il pouvait bénéficier du concours de l'opposition

officielle pour avancer les travaux plus rapidement. Et ce que nous avons vu, Mme la Présidente, plutôt que d'une collaboration qui aurait été toute naturelle, puisque la déontologie et l'éthique doit intéresser l'ensemble des parlementaires de cette Chambre, nous avons vu un braquage, un braquage de l'opposition qui a forcé le gouvernement à déposer un projet de loi, projet de loi qui a commencé à être étudié en commission parlementaire.

● (15 h 30) ●

Et je vais vous rappeler, Mme la Présidente, chacune des étapes, avec les documents à l'appui, qui démontrent clairement que ce que le gouvernement souhaite, c'est, un, l'adoption d'un code de déontologie... d'éthique et de déontologie le plus rapidement possible et, deux, la nomination d'un commissaire à l'éthique. Alors, on va faire un survol chronologique de ce qui s'est produit depuis 2003, et par la suite j'expliquerai la logique de la démarche du gouvernement, c'est-à-dire pour quelle raison on doit d'abord avoir un code d'éthique et de déontologie pour nommer un commissaire à l'éthique chargé de l'appliquer.

Alors, en 2003, lors de l'élection générale, le premier ministre a proposé, dans l'engagement qu'il a présenté aux Québécois, de «renforcer le code d'éthique auquel [sont] soumis les élus et les hauts fonctionnaires et [de] nommer un commissaire à l'éthique désigné par l'Assemblée nationale qui agira en totale indépendance de l'exécutif». Premier engagement qui se trouve dans le programme chronologique de 2003. Alors, déjà là, l'annonce était la suivante: un code d'éthique et de déontologie et un commissaire qui agira en totale indépendance de l'exécutif.

En 2004, le leader du gouvernement, qui est l'actuel leader du gouvernement, a déposé un projet de... un cahier de propositions pour la réforme parlementaire, et, au point 2.5, *Code d'éthique et Commissaire à l'éthique*, on peut y lire ceci: «Le leader du gouvernement et ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques propose:

«Que les députés adoptent un code d'éthique et procèdent à la création d'un poste de Commissaire à l'éthique, dont le titulaire relèverait de l'Assemblée nationale et serait nommé par les deux tiers de ses membres», donc indépendant de l'exécutif. À la première occasion, l'engagement qui avait été pris en 2003 par le premier ministre du Québec a été respecté dans le dépôt du projet de réforme parlementaire présenté par le leader du gouvernement.

Un comité de travail sur l'éthique et la déontologie des parlementaires avait été créé après la proposition de 2004, et, en août 2005, le 16 août 2005, Mme la Présidente, la Sous-commission permanente de la réforme parlementaire a créé un comité de travail sur l'éthique et la déontologie pour donner suite aux engagements de 2003 et aux travaux de 2004. Siégeaient sur ce comité l'actuel député des Chutes-de-la-Chaudière; Luc Thériault, qui à ce moment-là était député pour le Parti québécois; des représentants du Parti libéral; le secrétaire général de l'Assemblée, M. François Côté; Me Michel Dion, professeur à la Faculté d'administration à l'Université de Sherbrooke et spécialiste en éthique; André Fortier, secrétaire général associé à la réforme des institutions démocratiques; Me Catherine Morin, avocate à l'Assemblée et secrétaire de l'information au Conseil exécutif; Michel Proulx, juge à la retraite de la Cour d'appel du Québec et spécialiste en éthique; et Me Louis Sormany, secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation au Conseil exécutif.

Tous ces gens de toutes les formations politiques représentées ici, à l'Assemblée nationale, se sont mis d'accord sur une trentaine de recommandations. Et, Mme la Présidente, quelle était la première de ces recommandations? De créer un code d'éthique et de déontologie et de faire en sorte — et on le voit à la recommandation n° 27 — qu'un commissaire à l'éthique et à la déontologie puisse émettre des lignes directrices à partir du code. La logique d'adopter le code et par la suite de nommer un commissaire à l'éthique était une recommandation de ce comité formé de tous les membres de l'Assemblée nationale, de toutes les formations politiques ici, à l'Assemblée nationale.

La suite des choses. En 2007, le leader du gouvernement de l'époque, député de Châteauguay, M. Jean-Marc Fournier, a déposé une proposition pour accroître et valoriser le rôle du député, et là encore on y lit, dans la proposition 2.9: «Les députés de l'Assemblée nationale pourraient se doter d'un code d'éthique et de déontologie et élargir, à cet égard, les pouvoirs du juriconsulte. Ce code prévoirait notamment une déclaration d'intérêt du député ainsi que des dispositions concernant l'acceptation de cadeaux et l'utilisation des biens appartenant à l'État.» On a franchi une étape additionnelle, on est en train de raffiner la proposition qui avait été la proposition unanime des formations politiques de cette Chambre. Nous sommes en 2007.

En 2009, l'actuel président de l'Assemblée nationale convoque une conférence de presse le 21 avril 2009, conférence de presse où tous les partis siégeant en cette Chambre sont représentés et où on s'entend pour présenter la réforme parlementaire. Et, interrogé par *La Presse*, par le journaliste Tommy Chouinard, le leader du gouvernement... La question qui lui est posée est la suivante: «Est-ce que je dois comprendre que le gouvernement va tout faire en sorte [pour] qu'une loi soit adoptée d'ici la fin juin pour créer un commissaire à l'éthique?» Le leader répond: «Oui. La position du gouvernement est la suivante sur cette question...» Et, à l'époque, la même journée, la chef de l'opposition s'était exprimée. Alors, il dit: «Je suis heureux que [la chef de l'opposition] ait posé la question et ait mis elle-même une échéance cet après-midi, parce que, moi, je suis prêt à travailler très fort au cours des prochaines semaines pour qu'on réussisse à avoir un code d'éthique, un code de déontologie et la nomination d'un [commissaire] à l'éthique le plus rapidement possible.» «L'objectif, c'est le plus rapidement possible. [...] Ça peut se faire en juin, tant mieux, je serais heureux. Mais la position du gouvernement, c'est: règles d'éthique, code de déontologie et commissaire. Pas seulement un commissaire, sans règles d'éthique, sans code de déontologie, un ensemble.»

Le 7 avril 2009, l'opposition a inscrit... Aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, le 7 avril 2009, la députée de Taschereau a inscrit la motion suivante: «Que l'Assemblée nationale rappelle les articles 61 et 62 de la Loi sur l'Assemblée nationale ainsi que le libellé de la prestation de serment des membres du Conseil des ministres, qu'elle exige du premier ministre qu'il fasse respecter ses propres directives concernant les conflits d'intérêts, qu'elle affirme solennellement qu'un membre du Conseil des ministres ne doit pas être lié à un autre employeur lors de l'exercice de sa charge et qu'elle réclame la nomination, dans les meilleurs délais, d'un commissaire à l'éthique indépendant.»

Nous avons proposé à cette motion un amendement, et je lis la partie de l'amendement: «Que l'Assemblée nationale rappelle les articles 61 et 62 de la Loi sur l'Assemblée ainsi que le libellé de la prestation de serment des membres du Conseil des ministres, qu'elle demande au premier ministre qu'il continue d'exiger le respect de ses propres directives concernant les conflits d'intérêts, qu'elle affirme solennellement qu'un membre du Conseil des ministres ne doit pas occuper un emploi pour lequel il reçoit une rémunération d'un autre employeur durant l'exercice de sa charge et qu'elle réclame la nomination d'un commissaire à l'éthique indépendant au terme de l'adoption par l'Assemblée d'un code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée tel que proposé par le leader du gouvernement dans le cadre des discussions sur la réforme parlementaire.»

La démarche du gouvernement, depuis 2003, depuis l'engagement pris en 2003, est logique, elle est la même et elle répond exactement aux engagements solennels pris devant la population du Québec.

La chef de l'opposition, le 30 avril 2009, sur le code d'éthique, indique ceci: «Il — le premier ministre — nous a annoncé aujourd'hui qu'il était prêt à ce que nous adoptions une loi sur un code d'éthique créant... nous permettant de nommer un commissaire à l'éthique. Non seulement nous sommes d'accord, mais nous le proposons depuis le début.»

Aujourd'hui, on a changé le scénario. Aujourd'hui, on veut la nomination d'un commissaire à l'éthique mais sans le code d'éthique, ce qui est non seulement contraire à la démarche dans laquelle tous les parlementaires de cette Assemblée s'étaient engagés de bonne foi, je présume, depuis 2003, mais qui vient changer radicalement la donne.

Le jeudi 14 mai 2009, le gouvernement, devant le braquage de l'opposition sur la possibilité de faire avancer les travaux liés à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie, décide de déposer un projet de loi, le projet de loi n° 48, portant sur le code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

● (15 h 40) ●

Nous aurions souhaité que tout cela se fasse de façon consensuelle, Mme la Présidente, mais l'opposition a contraint le gouvernement à agir, et c'est ce que nous avons fait. Et dès... et, même après le dépôt de ce projet de loi, le premier ministre a tendu la main à la chef de l'opposition. Il lui a dit que nous étions prêts à accélérer les travaux, à procéder en commission parlementaire le plus rapidement possible. Nous ne sommes pas dogmatiques, Mme la Présidente, nous étions prêts à recevoir des amendements sur ce projet de loi là, mais on a assisté à un braquage. Et, lorsque le projet de loi a été déposé, la députée de Taschereau, qui est la porte-parole de son parti en cette matière, a eu à réagir après le dépôt du projet de loi par le leader de l'opposition. Alors, la députée de Taschereau dit ceci: «Alors, je dois dire au moins, à tout le moins: Enfin!» Évidemment, elle n'a pas mis le point d'exclamation dans sa déclaration, mais je pense que le point d'exclamation est au bon endroit. Et ce qu'elle dit, la députée de Taschereau, sur le projet de loi qui est déposé, c'est ceci, et je cite: «La plupart du projet de loi nous semble correct...»

On est à des années-lumière de la déclaration faite hier en cette Chambre par la chef de l'opposition qui, à grands cris, nous disait à quel point elle était indignée du

contenu de ce projet de loi. La députée de Taschereau dit, et je cite: «La plupart du projet de loi nous semble correct...» Pour quelles raisons est-ce qu'aujourd'hui ce n'est plus correct?

Je continue, à son invitation, elle dit que les standards d'éthique qui reproduisent les directives concernant le Conseil des ministres semblent un peu bas dans le projet. Et déjà le leader avait dit, et déjà le leader avait dit que nous étions ouverts pour en discuter. Mais avouons que cette déclaration est très loin, très loin de celle faite hier, à la période des questions, par la chef de l'opposition.

Mme la Présidente, la Commission des institutions, sur une motion qui a été faite hier par le leader du gouvernement, doit entendre, les 6 et 7 octobre prochains, les représentants sur le projet de loi qui a été déposé. J'aimerais réitérer aux membres de cette Chambre qui sont les personnes qui devraient être entendues: le Barreau du Québec; M. Jean Paul Dutrisac, qui est le président de l'Office des professions du Québec; M. Claude Simard, commissaire à la déontologie policière; le Conseil interprofessionnel du Québec; Mme Mary Dawson, qui est commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique à la Chambre des Communes; M. Patrick Ryan, du bureau du commissaire aux conflits d'intérêts à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick; et Mme Lynn Morrisson, du bureau du commissaire à l'intégrité à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Pour quelles raisons? Parce que le document qui a été déposé est non seulement le résultat des travaux qui avaient été amorcés, je présume encore, de bonne foi, par les membres de cette Assemblée depuis 2003, mais également parce qu'il s'est inspiré des standards éthiques qui existent dans les autres législatures ici, au Canada, dans les provinces et au niveau fédéral. Et cette démarche, elle est non seulement logique, Mme la Présidente, mais à l'évidence elle est sérieuse.

Le député de Chicoutimi nous indiquait tantôt... Et, juste avant de passer à cet item-là, le député de Chicoutimi nous indiquait tantôt que le... jurisconsulte n'était pas en accord avec la démarche.

Dans le compte rendu des consultations particulières sur le projet de loi n° 48, document produit par le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information... nous indique en sommaire les interventions. J'en citerai deux. La première, celle de M. Côté, qui est Commissaire au lobbyisme. M. Côté évalue positivement le projet de loi qui permettra d'instaurer, et je cite, «un dispositif de régulation visant à améliorer l'intégrité des processus décisionnels et créer ainsi un environnement propice à l'émergence d'une culture empreinte d'éthique. C'est une révolution de mettre en place un code d'éthique et de déontologie qui va plus loin que la dialectique dans laquelle tout ce qui n'est pas défendu est permis et qui affirme des valeurs qui permettront d'évaluer les situations qui ne peuvent pas être prévues», dit-il. Je rappelle que ce sont les paroles du Commissaire au lobbyisme.

Que dit le jurisconsulte? En commission, Me Bisson, le jurisconsulte, ancien juge en chef de la Cour d'appel du Québec, mentionne que «le projet de loi n° 48 a le grand mérite de doter le Québec d'un régime qui existe partout ailleurs au Canada et même dans les trois territoires.»

Ces gens-là sont heureux de la démarche qui est amorcée par le gouvernement, et je me souviens que le

député de Chicoutimi citait aussi Mme St-Louis, l'ancienne juge en chef de la Cour du Québec. Mme St-Louis estime qu'un code plus général qui énonce de grandes valeurs, qui régisse les membres, serait une approche intéressante et que cette méthode laisse plus de souplesse pour juger du contexte d'une plainte. Le projet de loi actuel, selon elle, va trop dans les détails, il est trop pointilleux, et elle suggère de recommencer le processus pour l'alléger. Alors, on voit que... Et là c'est l'ancienne juge en chef de la Cour du Québec qui parle.

Alors, le travail doit être fait sérieusement en commission, et c'est ce que nous avons fait en invitant l'opposition à y participer. Malheureusement, Mme la Présidente, pour des raisons qui sont très difficiles à expliquer... Et, on le voit dans l'argumentaire du député de Chicoutimi, c'est assez pénible à expliquer, les raisons pour lesquelles on voudrait avoir un commissaire à l'éthique sans règles d'éthique. C'est difficile à expliquer.

Et en réalité, Mme la Présidente, si le député de Chicoutimi nous invite à lire l'histoire et à comprendre l'histoire, on peut s'inspirer de l'histoire contemporaine du Québec pour expliquer la logique de la démarche du gouvernement. Et qu'ont fait d'autres gouvernements avant le nôtre lorsqu'il s'agissait d'appliquer une norme et de nommer des gens qui avaient la mission de l'appliquer? Qu'est-ce qu'ils ont fait? Inspirons-nous du gouvernement de René Lévesque. Je suis convaincu que le député de Chicoutimi ne remettra pas en question la façon de fonctionner du gouvernement de René Lévesque.

René Lévesque, en 1978, a adopté une loi importante — d'ailleurs, on en a discuté récemment, lors d'une rencontre avec les gens qui sont intéressés par l'agriculture — la Loi sur la protection du territoire agricole. Cette loi-là instituait la loi sur... instituait la Commission de protection du territoire agricole. Est-ce que René Lévesque a nommé des commissaires à la protection du territoire agricole avant d'adopter la Loi sur la protection du territoire agricole? La réponse... la réponse est non, Mme la Présidente. La réponse est non...

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! C'est M. le député de Châteauguay qui a la parole. Vous aurez l'occasion de lui faire la réplique. Et j'apprécierai que ce débat se fasse dans l'ordre. S'il vous plaît, M. le député, continuez votre intervention.

M. Moreau: Merci, Mme la Présidente. Qu'est-ce qu'a fait le député... qu'est-ce qu'a fait le gouvernement de René Lévesque? Il a compris que, lorsqu'on veut appliquer une norme, on doit d'abord créer la norme et ensuite nommer les personnes chargées de l'appliquer. C'est non seulement une démarche logique, ça relève du gros bon sens, Mme la Présidente.

Mais, si cet exemple-là ne satisfait pas la chef de l'opposition, je vais lui en donner un autre. En 1982, le gouvernement de René Lévesque a adopté la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Cette loi-là a été adoptée le 22 juin 1982. Et, savez-vous quoi, le commissaire... les commissaires chargés de l'application de la loi sur l'accès à l'information ont été tous nommés après l'adoption de la loi. Pourquoi? Parce

qu'on ne nomme pas une personne chargée d'appliquer une norme avant que la norme ne soit créée. C'est la logique, c'est le gros bon sens.

Le gouvernement de Bernard Landry, le premier ministre Bernard Landry, a adopté, à la suite du scandale d'Oxygène 9, la loi créant le Commissaire au lobbyisme. Bien, la loi sur le Commissaire au lobbyisme, Mme la Présidente, a été adoptée le 13 juin 2002. Et, savez-vous quoi, le Commissaire au lobbyisme a été nommé après l'adoption de la loi. Pourquoi? Parce que c'est la pure logique. Alors, on adopte un principe, on adopte une norme et on nomme par la suite les gens chargés de l'appliquer. Le premier Commissaire au lobbyisme, M. Côté, a été nommé le 14 juin 2002.

● (15 h 50) ●

Alors, ce que nous proposons, Mme la Présidente, c'est ça. Dans la vie, les choses doivent être faites dans l'ordre. Ce que nous propose la chef de l'opposition, c'est pire que ça. C'est de nommer un commissaire au lobbyisme qui serait, lui, chargé de créer un code. Elle abdique en cela le premier devoir qu'elle a comme députée, son devoir de législateur. C'est au législateur d'adopter un code. C'est au législateur d'adopter la loi. C'est au législateur de dire quelles seront les normes auxquelles les gens... les députés de l'Assemblée nationale devront répondre en matière d'éthique et de déontologie. Pour quelle raison c'est ça? Parce que les députés de l'Assemblée nationale sont imputables devant la population et qu'il serait pour le moins inique de donner à une personne nommée, qui n'a aucune imputabilité envers la population, le soin de rédiger des règles qui s'appliquent aux élus du peuple, Mme la Présidente. C'est la pure logique. C'est la chose la plus facile à comprendre. Alors, non seulement cette démarche proposée est illogique, mais elle constitue une abdication de son devoir de législateur.

Alors, Mme la Présidente, nous devons tendre encore une fois la main à l'opposition officielle, et, conformément aux articles 98.1 et 196 du règlement, Mme la Présidente, je proposerais un amendement à la motion du député de Chicoutimi, inscrite à l'article 30 du feuillet. La proposition est la suivante:

Que la motion du député de Chicoutimi soit amendée de la manière suivante:

À la première ligne, remplacer les mots «réclame la nomination» par le mot «poursuive»;

Aux deuxième et troisième lignes, remplacer les mots «d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie, et que celui-ci participe à l'élaboration du» par les mots «l'étude du projet de loi n° 48, concernant le»;

Et ajouter à la fin de la dernière ligne les mots «et que, dès l'adoption dudit projet de loi, l'Assemblée procède avec célérité à la nomination d'un commissaire à l'éthique».

La motion telle qu'amendée se lirait donc ainsi:

«Que l'Assemblée nationale poursuive, dans les plus brefs délais, l'étude du projet de loi n° 48, concernant le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale et que, dès l'adoption dudit projet de loi, l'Assemblée procède avec célérité à la nomination d'un commissaire à l'éthique.»

Si cet amendement était accepté, Mme la Présidente, le gouvernement serait heureux de voter en faveur de la motion telle qu'amendée.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): M. le député de Châteauguay... Alors, l'amendement est déposé... Elle est... Un instant. Elle est déposée. L'amendement est déposé. Maintenant, je voudrais vous rappeler que, tel que stipulé à l'article 98.1 de notre règlement, une motion présentée aux affaires inscrites par les députés de l'opposition «ne peut être amendée, sauf avec la permission de son auteur». Et je voudrais... et je voudrais aussi apporter une précision. Lorsqu'on dit — parce que là nous sommes dans le nouveau règlement — lorsqu'on dit «l'autorisation et la permission de son auteur», cela inclut le leader et le leader adjoint de chaque formation politique parce qu'ils représentent l'auteur. Dans le cas présent, le leader étant aussi l'auteur, on lui demande sa permission. M. le député de Chicoutimi.

M. Bédard: L'auteur et le leader disent non.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Bon. Alors donc, nous allons poursuivre le débat sur la motion de fond. Et je reconnais le prochain intervenant, Mme la chef de l'opposition.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Merci, Mme la Présidente. Vous me permettez de faire quelques commentaires, d'entrée de jeu, sur les derniers propos du député de Châteauguay, lorsqu'il fait des comparaisons entre le premier ministre actuel et le premier ministre René Lévesque. Je crois que faire des comparaisons entre ces deux hommes en ce qui concerne l'éthique, c'est plus que boiteux, et on devrait laisser M. Lévesque reposer en paix, Mme la Présidente. Et je rappelle par ailleurs au député, Mme la Présidente, que, lorsqu'un commissaire au lobbying a été choisi, le code lui-même n'avait pas été adopté et il a été adopté en 2004. Donc, Mme la Présidente, c'est toujours possible d'imaginer qu'on puisse adopter un code après avoir nommé un commissaire à l'éthique.

Et je suis tout à fait d'accord, par ailleurs, avec lui que ce sont les législateurs qui doivent débattre et adopter un code d'éthique. Cependant, ce que l'on dit, c'est que nous sommes, en tout état de cause, juge et partie et nous pensons qu'il est nettement préférable que l'on nomme un commissaire à l'éthique qui va accompagner les parlementaires pour nous proposer les plus hauts standards. Et à ce moment-là nous prendrons nos décisions, nous ferons les amendements, ce sera notre code et c'est nous qui en déciderons. On ne demandera pas à quelqu'un à l'extérieur de nous d'en décider.

Cependant, Mme la Présidente, nous voulons, tout comme le gouvernement, aller le plus rapidement possible pour être capables de nommer un commissaire, d'adopter un code. Mais le problème, c'est que le premier ministre lui-même s'est complètement disqualifié en défendant, avec d'autres membres du gouvernement, l'indéfendable, Mme la Présidente, et c'est ce qui explique que maintenant nous pensons qu'il faut, et c'est urgent de le faire, procéder d'abord à la nomination d'un commissaire à l'éthique.

Le premier ministre et le leader du gouvernement se sont littéralement couverts de ridicule en tentant de faire croire à la population, aux journalistes, aux membres de l'Assemblée nationale qu'ils avaient haussé les standards éthiques et sa directive sur les conflits d'intérêts. Remarquez

qu'on ne comprendrait pas, si c'est le cas, pourquoi le ministre du Travail a démissionné, Mme la Présidente.

Le problème en plus, c'est que, en entendant le député de Châteauguay nous dire que nous ne voulions pas faire progresser les travaux, c'est faux, Mme la Présidente. Je le dis de mon siège: C'est faux. Nous voulons procéder, nous voulons le faire rapidement. Pourtant, le gouvernement, lui, veut tenter de faire croire qu'on ne veut pas que le projet soit adopté. En fait, Mme la Présidente, on aurait voulu que nous adoptions rapidement le projet présenté par le gouvernement et le premier ministre pour sauver la face du premier ministre. Nous ne contribuerons pas à cela, Mme la Présidente.

Le projet de loi qui est devant nous, et le leader de l'opposition l'a bien démontré avec plusieurs exemples, le projet de loi qui est devant nous contient des mesures qui sont tout à fait inacceptables, et c'est le premier ministre qui doit aujourd'hui nous dire pourquoi il les a incluses dans la loi, Mme la Présidente. C'est à lui de nous dire s'il trouve acceptable que le premier ministre puisse recevoir d'autres revenus que celui versé par l'État. C'est à lui de nous expliquer pourquoi il ne veut pas que le montant soit divulgué à tous les Québécois, à toutes les Québécoises; de nous dire pourquoi il faudrait que les critères des rémunérations de notre premier ministre soient connus seulement du Parti libéral; cacher aux Québécois, d'ailleurs, hein, cette somme qui est versée au premier ministre depuis 10 ans... À moins que quelqu'un me dise ici qu'on savait ça, là, et que la population étaient informée de ça.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Mme la chef de l'opposition, vous êtes une députée expérimentée, donc on va se tenir à des propos... à des propos parlementaires...

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): ...s'il vous plaît! — à des propos parlementaires. Donc, je vous invite à la prudence, s'il vous plaît, Mme la députée.

Mme Marois: Alors, la somme versée au premier ministre par le Parti libéral du Québec était totalement inconnue de la part de la population alors que cette somme était versée au premier ministre depuis 10 ans. Cette année d'ailleurs, on ne le sait pas vraiment, c'est peut-être 75 000 \$, mais ça pourrait être plus ou moins. Et est-ce qu'on va, pour évaluer ce que le Parti libéral verse au premier ministre, est-ce qu'on va évaluer la performance selon les sondages, selon que la campagne de financement va bien ou mal? Quels vont être les critères du Parti libéral pour s'estimer satisfait du travail de son premier ministre? Pas trop de constitutionnel, pas trop dur sur la question linguistique? C'est quoi, les critères, Mme la Présidente?

Pourquoi le premier ministre propose-t-il, dans son projet de loi, un recul sur l'application des règles d'après-mandat? Est-ce qu'il veut permettre d'autres affaires Couillard? Est-ce que c'est ça, l'intention du premier ministre? Pourquoi le premier ministre est-il prêt à accepter qu'un ministre puisse avoir une compagnie qui transige avec l'État? Parce que c'est toujours dans le projet de loi actuel, hein, une compagnie qui appartient... une compagnie privée, pas une compagnie publique, qui appartient à un ministre.

En fait, le premier ministre nous promet des amendements, mais est-ce qu'on peut vous dire que, jusqu'à preuve du contraire, ce sont les dispositions de la directive actuelle qui sont dans le projet de loi? C'est ce qui a expliqué d'ailleurs que nous étions... nous ne voulions pas procéder rapidement à l'adoption du projet, même si nous croyons qu'il faut aller rapidement, parce qu'il y avait de tels éléments dans ce projet de loi. Et nous avons eu raison puisque de fait le ministre du Travail a dû démissionner parce que cette règle était, cette règle était contenue à la loi, s'était appliquée à lui. Or, il était en conflit d'intérêts, Mme la Présidente.

● (16 heures) ●

Pourquoi le premier ministre évite-t-il d'être clair, dans son projet de loi, sur l'exclusivité de fonctions des ministres? Est-ce qu'il ne croit pas qu'un ministre devrait exclusivement se consacrer à ses fonctions et à servir l'intérêt du public québécois? C'est ça, notre responsabilité comme députés de l'Assemblée nationale et, doublement, je vous dirais, comme membres de l'Exécutif et membres du gouvernement.

Et dans le fond, vous le constatez vous-même, n'eût été de la vigilance de l'opposition officielle, on aurait aujourd'hui... on aurait aujourd'hui un code d'éthique qui correspond aux standards éthiques du premier ministre, autrement dit, très bas, Mme la Présidente. D'ailleurs, la semaine dernière, le premier ministre a fait un aveu complètement surprenant, il a dit, il a dit... et ça contredit les propos du député de Châteauguay, Mme la Présidente, il a dit qu'il était bien mal placé pour faire appliquer son code d'éthique. Il nous donne raison sur la motion que nous présentons aujourd'hui. Pourquoi d'ailleurs les autres premiers ministres avant lui, que mon leader a nommés, n'ont pas eu le problème qu'a le premier ministre actuel? En fait, le premier ministre s'est disqualifié.

De fait, le Conseil des ministres devient juge et partie, et ce sont justement les raisons pour lesquelles nous demandons la nomination immédiate d'un commissaire à l'éthique, pour qu'il propose aux élus un code d'éthique crédible. Et, encore là, je ne propose pas ici et notre motion ne dit pas que ce code d'éthique deviendra immédiatement la bible et que nous n'aurons pas l'occasion d'en débattre et d'en discuter; il en va de notre responsabilité de parlementaires, et nous le ferons, Mme la Présidente. Mais nous aurons eu à ce moment-là un éclairage qui va nous permettre, oui, de recevoir une proposition qui va présenter de hauts standards d'éthique.

Nous croyons, de notre côté, qu'il s'agit d'une démarche responsable et nous sommes persuadés qu'elle peut être très rapide. Notre intention n'est pas de retarder le projet de loi, au contraire, Mme la Présidente, parce que c'est toute la classe politique qui paie actuellement pour les mauvaises décisions prises par ce gouvernement et prises par son premier ministre. Il s'agit donc que rapidement on puisse s'entendre sur un projet de loi de quelques articles. C'est très simple, Mme la Présidente, nous savons tous ici, qui sommes des parlementaires, pour un bon nombre d'entre nous, aguerris, que c'est très simple de procéder de cette façon-là: on peut scinder le projet de loi, soustraire certains des articles et rapidement s'entendre sur quelques articles qui vont créer la fonction de commissaire à l'éthique, lui confier le mandat de rédiger un code définissant son... et définissant de plus son processus d'adoption à l'Assemblée nationale. Le tout peut être réglé

en deux semaines, tout en respectant notre règlement, sans aucune espèce de problème, Mme la Présidente.

En attendant le code, si le premier ministre est par ailleurs incapable de s'en occuper, le nouveau commissaire à l'éthique pourrait être chargé de l'application des directives du premier ministre, puisqu'elles existent, ces directives, de même que des articles 61 et suivants. Parce qu'il y a déjà des articles qui nous concernent et qui concernent notre... certaines règles d'éthique et qui s'appliquent à nous comme parlementaires. Donc, on pourrait lui demander de s'assurer que les articles de la Loi sur l'Assemblée nationale du Québec régissant les conflits d'intérêts des députés soient appliqués par lui-même.

Mme la Présidente, je ne pense pas que la soudaine conversion du premier ministre soit réelle. Le premier ministre a amplement fait la preuve qu'il est disqualifié sur les questions d'éthique, que son principal souci en est un d'image et non d'intégrité. Le premier ministre ne peut avoir le bénéfice du doute en semblable matière. Par contre, les Québécoises et les Québécois peuvent compter sur la vigilance de notre formation politique, du Parti québécois. Nous aurons un code d'éthique, nous y contribuerons, mais ce sera un vrai code d'éthique, pas des règles destinées à exonérer les ministres du gouvernement. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, Mme la chef de l'opposition officielle. Je cède maintenant la parole à M. le député des Chutes-de-la-Chaudière.

M. Marc Picard

M. Picard: Merci, Mme la Présidente. Nous sommes ici pour débattre de la motion du député de Chicoutimi, qui se lit ainsi:

«Que l'Assemblée nationale réclame la nomination, dans les plus brefs délais, d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie, et que celui-ci participe à l'élaboration du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.»

Mme la Présidente, l'idée d'un code d'éthique pour les députés remonte à 2003, en campagne électorale. Le Parti libéral avait proposé cette mesure. Ça fait maintenant plus de six ans que je travaille personnellement à ce dossier. D'autres collègues y ont aussi participé: le député de Chicoutimi, le député de Saint-Laurent, Mme Diane Lemieux, ex-députée de Bourget. Je crois sincèrement, Mme la Présidente, que le temps est venu d'en arriver à une conclusion dans ce dossier. Malheureusement, la dérive des dernières années au niveau de l'éthique a entaché le travail des politiciens et de toute la classe politique. Nous avons un important coup de barre à donner afin de faire renaître fierté et respect de nos institutions et dans nos institutions.

Afin de redorer le blason de cette même classe politique, nous croyons que ce projet de code d'éthique et de déontologie devrait couvrir beaucoup plus large que l'Assemblée nationale. Tous les paliers gouvernementaux devraient y être assujettis. Qu'on pense aux municipalités, aux agences de santé, aux commissions scolaires, à Hydro-Québec, aux régies et autres comités de surveillance, toutes ces institutions ont des comptes à rendre aux citoyens. Nous croyons donc qu'elles devraient être redevables à un code d'éthique aussi.

La principale tâche d'un député consiste à voter des lois. Nous sommes donc ici pour prendre des décisions qui influenceront le quotidien des citoyens. Cette fois-ci, nous avons à prendre des décisions qui influenceront notre travail et notre quotidien. À l'heure... À l'heure où on dénonce le cynisme envers les politiciens, nous avons là un important test que nous devons absolument réussir. Il importe, Mme la Présidente, de s'élever au-dessus de la mêlée et de ne pas traiter ce dossier avec partisanerie. C'est pourquoi nous invitons les députés du parti ministériel et de l'opposition officielle à la prudence dans ce dossier. Le premier ministre a avoué lui-même la semaine dernière son échec, son échec dans sa tentative de faire adopter un code d'éthique et de déontologie. De l'autre côté, le Parti québécois doit aussi être prudent dans ce dossier. On ne demande pas aux juges d'écrire les lois et de les faire respecter par la suite. Je présume de la bonne intention de tous les parlementaires dans ce dossier, mais, comme je l'ai mentionné plus tôt, il s'agit d'un test pour nous, les députés. Sommes-nous capables, les 125 députés ici présents, de nous donner un code d'éthique et de déontologie qui saura assurer les citoyens de nos bonnes intentions? Voilà ce à quoi nous sommes mandatés.

Pour notre formation politique, Mme la Présidente, nous le souhaitons grandement. Et je vous invite à considérer le fait que les citoyens auront à nous juger sur la rigueur que nous donnerons à notre propre code d'éthique. Nous ne voulons pas et ne pouvons pas porter l'odieux d'un échec à ce niveau. Nous invitons donc toutes les formations politiques présentes à l'Assemblée nationale à travailler ensemble et en toute honnêteté afin d'adopter le plus rapidement possible un code d'éthique et de déontologie pour les députés. Nous avons là une chance de prouver notre sérieux aux citoyens du Québec, nous devons saisir cette chance. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houde-Pepin): Je vous remercie, M. le député des Chutes-de-la-Chaudière. Je cède maintenant la parole à M. le député de Vimont, en vous rappelant qu'il reste 20 minutes à votre formation politique.

M. Vincent Auclair

M. Auclair: Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je vais saluer d'ailleurs mon collègue de Chutes-de-la-Chaudière parce que je pense que ses propos ont été très clairs, et c'est ce qu'on a entendu également aujourd'hui par le député de Mercier, c'est-à-dire que... l'intérêt d'adopter un code avant toute chose, par la suite qui sera appliqué, et de là améliorer, bonifier, selon ces interprétations, par le commissaire ou les commissaires, le cas échéant.

Vous savez, la logique, elle a été confirmée, elle a été répétée à maintes reprises. On ne peut pas, dans le cas... Les juges, aujourd'hui, ne font pas les lois. Les parlementaires édictent les lois, les juges les appliquent, les interprètent. Ce sont... Chacun a son... ont leur rôle, chacun ont leur raison d'être, et c'est important de garder cette logique-là.

Mon collègue le député de Châteauguay, whip du gouvernement, a très bien mis la table sur l'histoire, parce qu'on s'est fait reprocher de ne pas connaître notre histoire. Pourtant, dans le dossier de la déontologie, le code d'éthique, l'histoire, elle est très claire. En 2003, on

a mis des balises, on a travaillé sur le dossier, et, malheureusement, pour certaines approches ou certaines réalités, le dossier n'a jamais... ne fut jamais terminé, malgré tout le travail qui a été fait.

● (16 h 10) ●

On a présenté... Le leader du gouvernement a présenté récemment, au printemps, le projet de loi n° 48. Projet de loi qui vient dire quoi, Mme la Présidente? Il vient tout simplement mettre la table pour des règles qui vont toucher non pas seulement les ministres, mais bien tous les députés, et ça, c'est une première chez nous. Pour une fois que les députés seront soumis à des règles très claires, des règles aussi même très importantes au niveau de divulgation, de divulgation d'actif, divulgation également de résidence et divulgation d'activités, qui vont être soumises à tous les parlementaires, non pas seulement les ministres... Et ça, c'est important, c'est un plus que personne n'a mentionné encore, encore très loin de mes collègues de l'opposition.

Pourquoi est-ce qu'on appuie une démarche de code d'éthique avant même la nomination d'un commissaire? Bien, je pense que la meilleure chose, Mme la Présidente, ce sont les experts, les experts qu'on a rencontrés ce printemps en auditions. Encore une fois, mon collègue le whip les a nommés, mais je vais quand même les renommer: Claude Bisson, juriste de l'Assemblée nationale; Michel Dion, professeur à l'Université de Sherbrooke; Sébastien Bouthillier, étudiant, doctorat, HEC; le Commissaire au lobbying; Luc Bégin, directeur de l'Institut éthique appliquée, de l'Université Laval; Me Huguette St-Louis, ex-juge en chef de la Cour du Québec; Thierry C. Painchaud, titulaire, Chaire management éthique, du HEC; René Villemure, Institut québécois d'éthique appliquée; et Bernard Keating, professeur et éthicien.

Entre autres, de toutes ces personnalités-là, quatre d'entre eux ont souligné très clairement que c'est plus important... que le plus important, ce n'est pas le résultat, mais le processus. La réflexion qui amène à choisir des valeurs communes et à déterminer les exigences éthiques que les membres de l'Assemblée nationale veulent se donner, c'est un exercice qui doit être fait entre parlementaires, par consensus. M. Keating mentionne en commission que c'est la communauté des parlementaires qui connaissent le mieux les pièges qu'amène la vie parlementaire, et c'est à elle en priorité et non pas à des spécialistes en droit, que je respecte énormément, de faire cet exercice de l'extérieur, ce que la déontologie tient dans la mesure où sa légitimité est ressentie par les gens qui sont assujettis — pardon — à cette déontologie.

Donc, c'est important, ce n'est pas juste une question d'idéologie: Qui vient en premier? Parce que c'est comme le principe de dire: Est-ce qu'on met les boeufs en avant de la charrue ou la charrue en avant des boeufs? C'est une logique. Et il faut quand même que le commissaire, qui va devoir appliquer des règles à tous les parlementaires, là... Ce n'est pas juste les parlementaires du parti au pouvoir, c'est également à l'opposition, à la deuxième opposition et tout futur parlementaire. On doit se légiférer avec des réalités qui vont survivre des parlementaires.

D'ailleurs, hier, au *Club des ex*, quelqu'un qui a vécu cette application, Mme Liza Frulla, disait justement les problèmes qu'ils ont vécus lorsqu'au fédéral ils ont vécu l'application... justement, nomination d'un commissaire en premier lieu, et par la suite l'élaboration des règles

pour venir dicter et venir s'appliquer aux parlementaires. Ça a créé des gros problèmes. Et, même là, des règles qui faisaient en sorte qu'on ne... Elle-même, de sa bouche, disait: On ne pourra même plus être parlementaires, on ne pourra même plus jouer notre rôle de député. Et ça, ce n'est pas une petite chose.

Moi, j'ai entendu, Mme la Présidente, beaucoup d'insinuations à propos de mon chef, à propos de, bon, notre premier ministre, et, à ce niveau-là, vous me permettrez de réagir un petit peu. Parce que les propos du premier ministre en ce qui a trait au projet de loi n° 48... C'est la première fois qu'un premier ministre se libère totalement d'une application d'une loi, c'est-à-dire qu'il rejette... il se libère, il n'aura plus d'application... il n'aura plus aucun rôle à jouer dans l'application des règles. Ce sont tous les parlementaires qui vont dicter les règles, et c'est le commissaire qui va les appliquer. Le premier ministre n'aura plus de droit de regard, et ça, c'est important, c'est une première pour le gouvernement du Québec et une première pour un premier ministre du Québec. Donc, lorsqu'on parle de l'intégrité du premier ministre, je pense que le premier ministre, de là, fait foi de sa volonté que tous les parlementaires, et dans notre rôle... que justement on s'élève au-dessus de la mêlée.

Vous savez, nous, d'emblée, dès qu'il y a apparence de conflit d'intérêts, un député est automatiquement reconnu coupable par la population, par les journaux. Dans la majorité des cas, il y a apparence de conflit d'intérêts, et la crédibilité, non pas juste d'un député mais de tous les députés, y goûte. Et il n'y a personne qui gagne dans ce débat-là, lorsqu'on fait un débat de dire... qu'on soulève moins un problème ou une question d'éthique sur l'un ou l'autre de nos collègues. Il n'y a pas grand... il n'y a pas un député dans cette Chambre qui gagne, qui est gagnant à ce niveau-là.

Donc, on peut bien lancer de la boue, on peut bien soulever des questions. Moi, je n'ai aucun problème à ce qu'on soulève des points, des éléments pour établir que toute la profession, la profession de député, si on peut parler ainsi d'une profession, un peu plus, moi, je vais parler d'une passion, d'un travail à temps plein, de... qu'on ne soit pas entachés par ces réalités de conflit d'intérêts, surtout des conflits apparents. Parce qu'entre nous, en Chambre, on est capables de se lancer beaucoup de choses parce qu'on bénéficie de certains avantages pour justement nous permettre de dire certains commentaires qui en dehors de la Chambre n'auraient... pourraient amener à des poursuites. Et ce n'est pas l'intérêt d'aucun parlementaire, parce que, malheureusement, ce que les gens voient, ce que la population voit, c'est, entre autres, la période des questions, et c'est des débats comme on fait aujourd'hui. Que le débat reste sur la base, sur la logique et sur l'application théorique, je n'ai aucun problème.

Lorsqu'on parle au niveau, également, de l'établissement du projet de loi n° 48, si on parlait à la... si on disait à la population en quoi, nous, les parlementaires, nous allons être affectés... Ce n'est rien... c'est... il n'y a pas une profession, il n'y a pas un travail qui amène quelqu'un à venir déclarer ses revenus, ses activités et avec qui il va aller prendre un souper ou un dîner dans ses fonctions. Il n'y en a pas. On se lie, on s'engage à le déclarer au commissaire, qui peut le rendre public. Ce n'est pas... Ce n'est pas une petite... Ce n'est pas une petite chose, ça. On se permet, dans le registre, de rendre ces réalités-là

ouvertes et connues. Le commissaire pourra à ce moment-là, dans le registre, établir certaines règles et rendre publics certains éléments.

Est-ce que, dans nos fonctions de député, il est important de savoir si un ou l'autre des collègues a une, deux, trois résidences? Non. Je pense que, dans l'intérêt de la population, ça ne change rien dans le travail que l'on va accomplir. Cependant, que le commissaire, lui, puisse le savoir si jamais il y a un élément qui lui est présenté, ça, ça, je vis très bien avec cette réalité-là.

Donc, lorsqu'on parle d'avancer, je pense qu'on a un excellent travail de fait. Est-ce qu'il a été de prétention de la part des députés de ce gouvernement ou même du leader de dire que le projet de loi qui était présenté à l'opposition était une fin en soi? La réponse, c'est non. On a ouvert le jeu, on a déposé un projet de loi et on a demandé à nos collègues d'amener des éléments, si on pouvait bonifier le projet de loi, qu'ils le font, on a aucun problème, et c'est d'ailleurs la volonté.

Certains vont dire que les événements des derniers jours ont amené que le premier ministre a reculé; c'est totalement faux. La réalité est tout simplement qu'on a... Selon des situations très claires, le premier ministre a mis sur table des éléments clairs, et le ministre à l'époque, notre collègue d'Argenteuil, a pris une décision. Est-ce qu'il y a... Est-ce que, nous, nous allons le condamner, dire qu'il y a conflit d'intérêts? La réponse, c'est de là que je vous disais qu'il y a apparence. L'apparence fait en sorte que vous le condamnez automatiquement. Mais est-ce qu'il y a... est-ce qu'il y a conflit d'intérêts? Je ne suis pas sûr, moi, qu'il y a conflit d'intérêts dans ce dossier-là. Il peut peut-être avoir apparence, mais ça ne veut pas dire que c'est un conflit d'intérêts et qu'il est coupable d'avoir posé un geste illégal. Il a ouvert... Et, si on regarde dans toutes les législatures, entre autres celle du Nouveau-Brunswick, la fiducie sans droit de regard est un outil clairement autorisé aux ministres, dans leur législature. Une fiducie sans droit de regard, c'est permis, avec les mêmes possibilités, ce qui avait été appliqué au gouvernement du Québec. Donc, à cet égard-là, moi, j'ai un petit peu de misère à soulever... à lancer des pierres à notre collègue, et encore plus au premier ministre.

Un autre élément qu'il ne faut pas non plus éliminer, puis là ça vient avec le principe que je disais tantôt: Qu'est-ce qu'on doit adopter en premier? Est-ce qu'on doit adopter le code d'éthique ou est-ce qu'on doit nommer un commissaire avant tout? Mme la Présidente, c'est comme si, demain matin, moi, je mettais en vente ma résidence, avant même d'être propriétaire, j'engageais un agent d'immeubles. C'est illogique, c'est... Je ne pense pas que... Notre collègue la chef de l'opposition, quand elle a mis sa bâtisse en vente, elle était propriétaire, elle a engagé son agent d'immeubles, puis elle l'a vendue... elle veut le vendre; bien, c'est la même chose pour un code d'éthique. Il faut être propriétaire avant tout pour vendre une maison, pour engager un agent d'immeubles. Dans ce cas-là, c'est son château, mais, pour nous, la réalité, c'est: On met un code d'éthique en vigueur, et, de là, le commissaire l'appliquera. Ce n'est pas plus grave que ça, ce n'est pas plus compliqué que ça.

● (16 h 20) ●

Et ça permet quoi? Ça permet que tous les députés vont savoir d'emblée à quoi s'en tenir. Le commissaire va être là pour bonifier l'application, améliorer le code d'éthique

et amener justement... avoir un rôle de soutien. Parce que le rôle du commissaire aussi n'est pas juste d'appliquer la loi. Il va être là aussi pour amener des commentaires, un support aux députés dans leurs questionnements. Et il va y avoir une... beaucoup d'information qui va être donnée, et c'est pourquoi le code d'éthique, à la base, nous permet justement de travailler et d'avoir des bases, des prémisses de base.

Maintenant, il reste quoi à faire, M. le Président? Parce que j'entendais la chef de l'opposition nous dire qu'il n'y a pas de problème, on va... rapidement on peut adopter... nommer un commissaire, et par la suite on ira... ça prendra deux semaines, merci beaucoup, et de là il travaillera sur l'adoption d'un code d'éthique qui sera débattu par les députés, et là on pourra étirer très longtemps. Moi, je vais la reprendre et dire: Bon, allons-y avec le code d'éthique qui existe, bonifions... Je sais qu'il y a des parlementaires aguerris du côté de l'opposition. Ils sont capables de bonifier le projet de loi, de faire en sorte que c'est un projet de loi qui va être bon pour tous les députés, et de là on pourra l'adopter rapidement, l'appliquer rapidement et, comme l'a dit le premier ministre, immédiatement, dans les plus brefs délais, avec diligence, nommer un commissaire qui verra à l'appliquer, à voir à son application.

Donc, on peut bien lancer et continuer à lancer de la boue, comme il se fait depuis le début de notre rentrée parlementaire; moi, je pense que le débat doit être au-dessus de ça et amener justement à l'application d'un code qui va nous permettre à nous, tous les parlementaires, d'être capables d'aller dans nos comtés et d'avoir la tête haute, au lieu d'en ce moment d'avoir l'air de toujours... d'avoir l'air... quelque chose à se cacher. Puis ce n'est pas vrai que, quand un commentaire se fait du côté de l'opposition, que ça n'affecte pas les députés de l'opposition, parce que la population les juge aussi sévère qu'ils nous jugent, nous.

Donc, là-dessus, Mme la Présidente, je vais laisser la parole... la place à mes autres collègues, mais je ne peux vous dire qu'une chose, que la motion, telle qu'elle est présentée, pour nous, elle est inacceptable, et je pense que l'offre qui a été faite par notre collègue le whip en chef du gouvernement, c'est la meilleure façon de procéder pour permettre justement à notre leader, s'il est... il peut... leader de l'opposition, s'il peut être un peu humble, d'accepter qu'il y a d'autres points de vue sur la terre et qu'il puisse les adopter aussi. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Vimont. Je reconnais maintenant Mme la députée de Taschereau, en vous rappelant, Mme la députée, qu'il vous reste 16 minutes après répartition du temps restant. Vous avez la parole, Mme la députée.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais: Merci, Mme la Présidente. Tout d'abord, un petit mot sur l'amendement qui a été déposé par le whip tout à l'heure. Ce que dit l'amendement, c'est: Nous devrions demander au leader du gouvernement d'appeler encore en commission parlementaire le projet de loi, puisqu'il n'a jamais été bloqué, il est encore devant une commission parlementaire, et tout se déroule tel que prévu. Alors, l'amendement n'apporte rien. La différence avec ce que nous apportons comme proposition, comme

motion... D'abord, on réclame une nomination, dans les plus brefs délais, d'un commissaire à l'éthique, et ensuite, contrairement à ce que tentent de faire croire jusqu'ici les gens qui prennent la parole de l'autre côté, nous demandons qu'il participe à l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie, pas qu'il soit juge et partie, qu'il participe avec nous, parlementaires, à l'élaboration... Et j'expliquerai, plus loin dans mon allocution, un peu quel peut être ce rôle, à quel point nous avons besoin d'un médiateur dans la situation conflictuelle que nous vivons en ce moment à l'Assemblée nationale.

Je noterais aussi que le premier ministre a admis qu'il ne pouvait, tout seul, gérer toutes les questions d'éthique. C'est quasi la citation au texte. Il a admis qu'il ne pouvait gérer cela tout seul. Eh bien, nous sommes d'accord. Nous sommes tout à fait d'accord. Et je rappellerais au gouvernement qu'il est majoritaire. Et donc, tant qu'il n'y aura pas de commissaire à l'éthique, le premier ministre, à titre de chef du gouvernement, et de l'Exécutif, et d'un parti majoritaire, sera toujours le seul décideur, à la fin, de ce que sont les questions d'éthique et de ce que devrait contenir un code d'éthique. Bien sûr, tout le monde parle toujours... ne parle jamais d'unanimité, de l'autre côté, si vous remarquez. Ils parlent de consensus. Pourquoi? Parce qu'ils sont un parti majoritaire qui actuellement... Tant que nous n'aurons pas un commissaire à l'éthique, nous avons actuellement un premier ministre qui sera toujours en contrôle. Et il dit lui-même qu'il ne les maîtrise pas. Et je pense que la vraie phrase, c'est: Vraiment, le premier ministre ne maîtrise en aucun cas les règles d'éthique et ne maîtrise pas les conventions usuelles en éthique.

Petit Robert, dictionnaire, édition 2009, sur l'éthique, définition: L'«ensemble des valeurs, des règles morales propre à un milieu, une culture, un groupe». L'éthique, c'est ça. On n'a pas besoin à l'heure actuelle d'avoir un code d'éthique pour savoir qu'en parlementarisme il y a un système de valeurs. Il y a des règles — parce qu'on tente de nous faire croire qu'il n'y a pas de règles.

Mme la Présidente, vous connaissez très bien le document que j'ai dans les mains, et j'espère que chaque parlementaire le lit attentivement quand il a du temps libre, ça s'appelle le *Règlement et autres règles de procédure* de l'Assemblée nationale. Il y a même là-dedans quelque chose, une partie qui s'appelle la Loi de l'Assemblée nationale. Nous avons même des lois qui nous gouvernent, elles existent, et le problème que nous avons jusqu'ici en matière d'éthique, c'est que personne d'autre que le premier ministre n'a vu à l'application des lois qui nous gouvernent et surtout des directives qui concernent les ministres.

Alors, il y a accumulation, malgré que nous ayons ensemble... Tout ce qui concerne l'éthique existe dans cette Assemblée. Il y a des valeurs dans cette Assemblée. On parle d'éthique, on parle d'intégrité, on parle d'honnêteté, on parle de respect; ça, ce sont des valeurs. Il y a des règles connues, des règles morales, mais non seulement morales, mais qui s'inscrivent dans des textes de loi. Je pense à la Loi de l'Assemblée nationale, qui gouverne la conduite des députés; je pense aux directives du premier ministre qui... gouvernent les ministres. Il y a une culture, une culture de respect, une culture de combat, aussi, et de débat.

Alors, ce groupe a des règles, a des valeurs, mais ces règles et ces valeurs, actuellement, à notre sens, ne sont pas appliquées aussi sévèrement qu'elles devraient

l'être, et nous demandons... comme il y a débat là-dessus, nous demandons tout simplement qu'un commissaire à l'éthique serve de médiateur. Quand il y a conflit, on va chercher un médiateur. Nous voulons un médiateur pour élaborer ces règles, mais aussi pour... pas seulement... un médiateur non seulement pour différencier les choses, mais pour nous donner un peu d'élévation, un peut de hauteur et ça sortir de tous les problèmes éthiques qui actuellement se débattent à l'Assemblée nationale.

Il y a accumulation comme je n'en ai jamais vu. Ça fait seulement 10 ans que je suis ici, là, mais j'ai quand même une certaine expérience parlementaire, je n'ai jamais vu autant de problèmes d'éthique sérieux, profonds, débattus à l'Assemblée nationale. Voir démissionner un ministre sur un problème éthique, c'est rare, Mme la Présidente. Ça signifie une perte de sens. Cette Assemblée actuellement a une perte de sens, elle a une perte du sens des valeurs profondes, des valeurs morales qui doivent nous gouverner.

En parlementarisme, dans nos règles, on ne parle pas seulement de conflit d'intérêts, on parle d'apparence, et, quand on parle d'apparence, on a besoin de gens qui nous aident à gouverner autour de cette notion. L'apparence de conflit d'intérêts, on le sait, est tout aussi importante que le conflit d'intérêts, quand il s'agit de la confiance. Il y a perte d'éthique, il y a problèmes éthiques en cascade, en accumulation. Il y a perte de sens et des valeurs morales, et donc il y a perte de confiance.

Et c'est ça, le sérieux problème, le grave problème que nous avons, il y a perte de confiance. Nous devons rétablir la confiance entre les élus et la population. Et, pour ce faire, Mme la Présidente, il y a des travaux actuellement sur le projet de loi n° 48, mais nous demandons un médiateur, nous demandons un regard extérieur, nous demandons la nomination rapide, dans les plus brefs délais, d'un commissaire à l'éthique et que ce commissaire participe à l'élaboration du code qui nous gouverne.

La promesse de 2003 du Parti libéral, du premier ministre qui est ici actuellement, de doter l'Assemblée nationale d'un commissaire à l'éthique fait l'objet, depuis 2003, de mesures dilatoires, qui ont été abondamment énumérées par le whip du gouvernement. Et ces mesures dilatoires, ces rapports, ces comités sont assez... sont assez... on peut les énumérer, les trouver logiques.

Moi, je vais vous rappeler quelque chose, Mme la Présidente, et vous étiez dans cette Assemblée. Quand il y a eu discussion autour d'un commissaire au lobbyisme, c'est en quelques mois, même pas un an, que ça s'est fait. Nous avons dit qu'il y aurait un commissaire au lobbyisme, et, un an plus tard, il y avait un commissaire au lobbyisme dans cette Assemblée. En 2003, ils ont promis un commissaire à l'éthique, et il n'y a toujours pas de commissaire à l'éthique dans cette Assemblée. Six ans, c'est trop, Mme la Présidente. Et, quand on parle de valeurs morales qui nous gouvernent et quand on parle d'éthique, le respect de la promesse donnée devrait être une des premières valeurs qui gouvernent les parlementaires.

● (16 h 30) ●

Et je pense, moi, qu'un des premiers problèmes éthiques que nous avons dans cette Assemblée, c'est qu'il y a des gens, il y a des gens aux plus hautes fonctions de l'État qui ont oublié que le sens de la parole donnée, c'est une valeur, et c'est une valeur morale qui devrait gouverner tous les parlementaires. Ça ne m'étonne pas de voir que,

quand quelqu'un peut promettre que les services, pour gagner l'élection, que les services de santé... que les urgences seraient vidées en 24 heures... pour gagner d'autres élections, disent: Ah, il n'y a pas de problème à la Caisse de dépôt, pour gagner une autre élection, disent: On n'augmentera jamais la TVQ, on n'augmentera jamais les taxes.

Quand j'entends quelqu'un faire n'importe quoi pour gagner le pouvoir, Mme la Présidente, ce que je pense, ce que je pense, c'est qu'il y a un problème de valeurs, il y a un problème éthique et que ce problème, cette perte de sens résulte à la fin en une perte de confiance qui nous affecte tous. Et en cela je suis d'accord avec le député de Vimont. Devant les nombreux cas de conflit d'éthique et de conflit d'intérêts qui se sont passés dans cette Assemblée, je pense, par exemple, à l'affaire Couillard, j'ai été étonnée, Mme la Présidente, étonnée de voir que jamais le premier ministre ne s'est levé pour défendre nos valeurs morales, jamais, malgré le nombre de fois où nous nous sommes levés pour questionner ce qui s'était passé. Il y a un ministre qui a oublié les directives du premier ministre, qui les a niées, qui les a foulées aux pieds, Mme la Présidente, et qui a signé un contrat avec une entreprise privée pendant qu'il était ministre. De plus, ce contrat était avec une entreprise dans son secteur. Jamais le premier ministre, jamais le premier ministre n'a dénoncé Philippe Couillard. Et on nous demande de laisser entre les mains de ce premier ministre un code d'éthique et de déontologie? Non, Mme la Présidente. Perte de sens, perte de confiance.

Nous désirons un commissaire à l'éthique. C'est nécessaire, Mme la Présidente.

Quand je vois ce qui s'est passé, que, pendant des mois et des mois et des mois, nous avons questionné ce qui s'est passé, le fait que le ministre du Travail... l'ex-ministre du Travail ait des liens avec une compagnie privée qui recevait des contrats du ministère, du gouvernement, que nous avons questionné et que cela a été nié pendant des mois et des mois, je dis... et qu'aujourd'hui ce ministre a été obligé de démissionner, je dis: Perte de sens, je dis, perte de valeurs, je dis, perte de confiance. Voilà ce que nous vivons dans cette Assemblée nationale. J'espère que, de l'autre côté, vous allez vous réveiller et vous dire qu'il serait temps qu'ensemble nous nommions quelqu'un qui fasse le travail nécessaire, le travail de médiateur, le travail de l'extérieur, le travail de hauteur et d'élévation dont nous avons besoin pour rétablir le lien de confiance avec les citoyens et les citoyennes. C'est de ça dont nous parlons. Nous pouvons aller débattre, en commission parlementaire, d'un projet de loi, oui, qui est mal foutu, qui mélange la déontologie, l'éthique. Les gens qui sont venus en auditions en commission parlementaire nous ont dit: Il est mal foutu; il y a plein de bonnes intentions là-dedans, mais ce n'est pas... il faut tout le refaire, il faut le travailler.

Nous avons besoin pour cela d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie.

Devant les avis du juriconsulte, que j'ai vus débouler depuis deux jours dans cette Assemblée nationale, quand je vois que des députés sont obligés de faire... avoir six avis du juriconsulte à cause de situations troublantes dénoncées dans les médias, qu'ils les déposent, qu'un de ces avis du juriconsulte dit qu'un député est en tort... juste pour m'entendre, je vais dire, pour leur faire plaisir... moi, je dis: Conflit d'intérêts, d'autres disent: Apparence de conflit d'intérêts. Mais, quand je vois que c'est ça, le débat, et qu'actuellement l'Assemblée nationale fait rage...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Mme la députée de Taschereau, vous êtes une députée d'expérience, vous connaissez le règlement. Vous ne pouvez pas dire: Conflit d'intérêts, parce que...

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): ...parce que, dans le cas du député dont vous parlez, l'article 35 de notre règlement auquel vous avez fait référence tantôt dit: «Le député qui a la parole ne peut [...] attaquer la conduite d'un député, si ce n'est par une motion mettant sa conduite en question.» Alors, je vous invite à la prudence, Mme la députée, et je vous invite à poursuivre.

Mme Maltais: ...

M. Bédard: ...Mme la Présidente, sur la question de règlement. Pour ce faire, Mme la Présidente, il faudrait que vous enleviez un document que le député a lui-même déposé. Il a déposé un avis du juriconsulte, qui établit qu'il était en conflit d'intérêts, alors, s'il veut le retirer... mais ça a été déposé ici, à cette Assemblée, qui dit textuellement qu'un député qui a un contrat avec une compagnie de gré à gré, une compagnie dont il a une part, est en conflit d'intérêts. C'est dit mot à mot, là. Moi, je ne peux pas retirer cet avis-là, là.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): M. le leader de l'opposition officielle, je viens de vous citer l'article. Je peux vous citer aussi l'article 315, que vous connaissez très bien. On ne peut pas faire indirectement ce que le règlement ne nous permet pas de faire directement. Alors, je vous invite à la prudence, Mme la députée, et poursuivez votre intervention, s'il vous plaît.

Mme Maltais: J'aimerais, Mme la Présidente, avoir l'avis d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie sur le salaire du premier ministre. J'aimerais, moi, pouvoir lui poser la question maintenant parce que cette question-là, elle est dans le projet de loi. Qui pourra me renseigner sur le fait que je trouve, moi, indécent qu'on essaie d'inscrire dans un projet de loi que le premier ministre peut continuer à ne pas révéler à la population quel est le montant d'argent qu'il reçoit de son parti? Je pense, moi, que le salaire du premier ministre devrait être connu, comme les salaires des ministres sont connus. Pourquoi les salaires des ministres sont-ils dévoilés et le salaire du premier ministre n'est pas dévoilé? Il a été dissimulé à la population pendant 11 ans, Mme la Présidente. Alors, j'aimerais, moi, l'avis d'un médiateur...

Une voix: ...

Mme Maltais: ...j'aimerais avoir une interprétation de l'avis du juriconsulte.

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Oui, très bien. Oui, je vous ai entendu. M. le leader du gouvernement.

M. Bédard: ...l'intention de la députée de Taschereau depuis le début de son intervention. Elle

tente, par tous les moyens, de prêter des motifs, de violer l'article 35 de notre règlement. Non seulement je l'inviterais à la prudence, Mme la Présidente, mais je l'inviterais à terminer son intervention, à respecter le règlement. On parle d'éthique et de déontologie. Peut-elle donner l'exemple?

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Très bien. Merci beaucoup, M. le leader du gouvernement. Je vous invite encore à la prudence, Mme la députée. Et puis n'imputez pas des motifs indignes. Alors, il vous reste seulement deux minutes, à peu près.

Mme Maltais: Je vais enlever le mot «dissimulé» pour le remplacer par «n'était connu de personne». N'était connu de personne. N'est-ce pas incroyable?

Alors, voilà, Mme la Présidente, des choses qui m'inquiètent. Je le répète, il y a... L'éthique, je vais relire la définition, c'est un ensemble de valeurs, de règles morales propres à un milieu, à une culture ou à un groupe, ces règles, et la perception qu'ont les citoyens actuellement de notre sérieux face à ces règles, de l'application de ces règles, elle est mauvaise, elle est ébranlée. La confiance est ébranlée.

Je le répète, et ce sera mon mot final, Mme la Présidente, il y a perte de sens dans cette Assemblée, il y a oubli des valeurs et des règles, des valeurs morales qui doivent nous gouverner, et cela a un impact sur la confiance entre les élus et les citoyens, et c'est sérieux. Nous demandons la nomination d'un commissaire à l'éthique dans les plus brefs délais, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, Mme la députée de Taschereau. Je cède maintenant la parole à M. le député de Mercier pour un temps de parole de cinq minutes.

M. Amir Khadir

M. Khadir: Merci, Mme la Présidente. Je tenterai d'être plus bref.

Qu'on le veuille ou non... Est-ce que je peux continuer, Mme la Présidente?

Une voix: ...

● (16 h 40) ●

M. Khadir: Qu'on le veuille ou non, que nous ayons des règlements contre cet effet ou pour cet effet, la réalité est que la population, elle prête malheureusement des motifs indignes à l'agissement de plusieurs personnes en poste de responsabilité, que ce soit au gouvernement, que ce soit à l'Assemblée nationale, que ce soit à la tête de plusieurs des entreprises publiques et parapubliques. Ce n'est pas la situation. La situation n'est pas unique au Québec, la situation est répandue à l'échelle de plusieurs pays, dont nos voisins, aux États-Unis, en Europe également.

Nous savons que, dans tous les... dans toutes ces juridictions, il y a une volonté de plus en plus affichée des gouvernements de mener une lutte contre ce qu'on appelle la criminalité financière, ce que la population appelle communément les bandits en costume et cravate qui ont dépouillé plusieurs déposants, plusieurs épargnants, parfois les deniers publics de manière indigne, de larges sommes. Maintenant, le gouvernement actuel, le gouvernement québécois, vient d'instituer une escouade spécialisée pour mener une lutte à cette criminalité.

Pour pouvoir le faire de manière crédible, pour que l'action porte, pour qu'à d'autres niveaux aussi... comme par exemple pour régler les nombreux conflits d'intérêts et la corruption rampante à plusieurs échelles dans l'administration municipale de plusieurs municipalités au Québec, il faut que le Parlement, il faut que l'Assemblée nationale, il faut que le gouvernement aient une plus grande crédibilité que ce que nous avons collectivement, actuellement. Donc, sans être persuadé que la nomination d'un commissaire immédiatement puisse régler ces problèmes, sans être persuadé du caractère urgent de la nomination de ce commissaire, ma formation trouve quand même justifiée et trouve matière à appuyer la demande de l'opposition officielle de nommer ce commissaire, parce que, quelles que soient les raisons invoquées pour sa nomination ou contre sa nomination, le fond du problème est ailleurs.

Le fond du problème, c'est qu'il faut que, le plus rapidement possible, nous nous penchions sur un nouveau code d'éthique. Alors, je voudrais suggérer à la fois à la partie gouvernementale et à l'opposition que, dans le fond, la nomination de ce commissaire au moins aura l'avantage de permettre... S'il ne doit pas nous accompagner pour nous guider ou pour nous conseiller dans la formulation du code d'éthique, il sera au moins présent dans tout le processus d'élaboration du code d'éthique, lui permettant de mieux interpréter le sens qu'a voulu lui donner le législateur. Alors, je ne vois aucune raison, de la part de la partie gouvernementale, de refuser cette demande de l'opposition officielle de nommer un commissaire dans les plus brefs délais. La nomination du commissaire n'empiètera en rien, n'entamera en rien le travail et le but recherché par le législateur quand il dit vouloir rapidement procéder à l'élaboration d'un code d'éthique.

J'invite donc le gouvernement de bien vouloir accepter cette demande, cette requête de l'opposition officielle, que nous appuyons également. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Mercier, et je cède maintenant la parole à Mme la députée de Gatineau en vous rappelant qu'il reste 10 minutes de temps à votre formation politique.

Mme Stéphanie Vallée

Mme Vallée: Merci, Mme la Présidente. Alors, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion du mercredi, motion qui est présentée dans un contexte assez particulier, on l'entend.

Le code d'éthique et le code de déontologie, c'est un sujet en fait qui retient l'attention des parlementaires de l'ensemble de cette Assemblée depuis 2003. Ce n'est pas nouveau, ce n'est pas un sujet qui soudainement nous arrive sur les bras. Par contre, c'est un sujet qui vend bien: vend bien des points de presse, vend bien des couvertures médias, et parfois, dans l'énergie du désespoir, on a tendance à sauter sur ces sujets-là lorsqu'on est en mal de faire les manchettes, et je sens qu'actuellement c'est ce qui se passe au niveau de l'opposition officielle. On tente, tant bien que mal, d'attirer l'attention, d'attirer la sympathie du public. Et on utilise un projet qui est en chantier depuis 2003 et encore une fois, aujourd'hui, on demande de placer la charrue avant les boeufs. C'est carrément ça qu'on demande de faire, parce que, Mme la Présidente, le

travail qui a été fait, qui a été effectué par les parlementaires qui se sont succédé ici, dans cette Assemblée, depuis 2003, est un travail de fond, un travail substantiel et un travail qui mérite d'être poursuivi.

Le projet de loi qui a été déposé par le ministre de la Sécurité publique et le ministre alors responsable de la Réforme des institutions démocratiques, c'est un projet de loi substantiel, un projet de loi qui encadre certes l'éthique qui doit nous gouverner en tant que parlementaires, l'éthique qui doit, que nous devons... les règles que nous devons respecter, mais c'est également un projet de loi qui prévoit et qui décrit le rôle que pourrait avoir à jouer un commissaire à l'éthique, qui encadre la nomination de ce commissaire à l'éthique, qui encadre l'ensemble des responsabilités de ce commissaire à l'éthique envers les citoyens du Québec parce que ce commissaire à l'éthique là aura une grande responsabilité. Il devra guider non seulement les députés de l'Assemblée nationale, mais il devra également agir comme figure, comme bon père de famille envers tous les citoyens du Québec.

Alors, c'est ce qui est proposé à l'intérieur de ce projet de loi, ce projet de loi qui fait actuellement l'objet d'études par les membres de la Commission des institutions, des membres qui prennent leur rôle de législateur au sérieux. Nous sommes élus pour ça, pour légiférer. C'est notre rôle en tant qu'élus. On n'est pas seulement là comme députés pour participer aux activités dans notre comté, on n'est pas seulement que là comme députés pour participer à la période de questions, notre rôle va bien au-delà de ça. Notre rôle, c'est de mettre en place des lois qui vont aider à améliorer le sort des citoyens et qui va aider, dans ce cas-ci, à améliorer et à valoriser également notre fonction de député, notre profession de député et de parlementaire.

Alors, ce rôle que les membres de la Commission des institutions ont est un rôle sérieux, et nous devons permettre aux auditions de poursuivre leur cours et permettre à cette Assemblée de débattre sur un projet de loi qui encadrera les fonctions du commissaire à l'éthique. Tout ça, tout ça ne prendra pas nécessairement plus de temps que le chemin qui est actuellement proposé par l'opposition officielle. Parce que c'est beau, nommer un commissaire à l'éthique, mais encore faut-il que ce commissaire-là ait un mandat, encore faut-il que ce commissaire-là soit en mesure de présenter ultérieurement un code, soit en mesure de présenter une loi qui devra être adoptée par l'Assemblée nationale.

Donc, il n'y a pas nécessairement de... on ne gagne rien, sauf peut-être, peut-être que nous gagnons des minutes au téléjournal, peut-être qu'on gagne une petite couverture média à faire ce qui est demandé aujourd'hui. Et ça, c'est malheureux, ça ne contribue pas à rehausser l'opinion publique face à la profession que nous exerçons. Parce que la députée de Taschereau soulignait tout à l'heure sa volonté de nommer un médiateur. Ils ne veulent pas de guerre, ils veulent des consultations. Ils veulent, ils veulent faire tout ça suite à la nomination du commissaire à l'éthique. Mais, si on veut s'entendre dans le cadre des travaux qui sont actuellement en cours, on va s'entendre, ce n'est pas compliqué, mais ce n'est peut-être pas payant pour certains de s'entendre avec le gouvernement. Ça, ça, je comprends ça. Mais, si on veut s'entendre, on va s'entendre, c'est certain.

Et puis d'ailleurs c'est d'autant plus surprenant d'entendre tous les commentaires, qui se sont succédé,

tant par le député de Chicoutimi, par la chef de l'opposition, la députée de Taschereau parce que, lorsqu'on regarde les différentes déclarations qui ont été faites il n'y a pas si longtemps, ce sont des membres d'une formation politique qui étaient d'accord avec le processus qui était en cours. Le 30 avril dernier, le 30 avril 2009, la chef de l'opposition a mentionné en point de presse: «...[le premier ministre] nous a annoncé aujourd'hui qu'il était prêt à ce que nous adoptions une loi sur un code d'éthique créant... nous permettant de nommer un commissaire à l'éthique. Non seulement nous sommes d'accord, mais nous le proposons depuis le début.» Le 30 avril. Là, aujourd'hui, on fait volte-face, on vire ça à l'envers.

La députée de Taschereau, le 14 mai dernier, 14 mai 2009, il n'y a pas si longtemps, était prête à aller de l'avant: Il y aura des consultations, il y aura des débats. Enfin, on dépose le projet de loi. «Ça fait six ans qu'on l'attend, et puis le gouvernement a fini à céder aux pressions — c'est elle qui parle — [les pressions] de l'opposition et à nous présenter un projet de loi nous présentant un commissaire au lobbyisme et un code de déontologie.» Elle était heureuse, elle criait bravo le 14 mai dernier, mais là, tout d'un coup, soudainement, parce qu'on est en mal encore une fois de couverture médiatique, parce qu'on est en mal de capital sympathique, on demande de procéder autrement.

● (16 h 50) ●

Alors, je ne peux pas souscrire à la motion qui est présentée par l'opposition officielle. Je considère que cette Assemblée, les membres de la Commission des institutions dont je fais partie et l'ensemble de la population du Québec va gagner à entendre la suite des consultations, à travailler à peaufiner le projet de loi, parce que c'est ça aussi dont il est question en commission parlementaire, c'est d'écouter les consultations, de prendre les éléments, de les intégrer possiblement par voie d'amendement, au besoin, et de faire en sorte que le projet de loi qui sera présenté à cette Assemblée saura satisfaire tous les membres de cette Assemblée sur un sujet qui est d'importance capitale pour la valorisation de notre profession.

Et, j'ajouterais, je sais que mes collègues ont mentionné les intervenants que la commission doit entendre, mais, lorsqu'on parle de membres comme le Bureau du Québec, les gens de l'Office des professions, le Commissaire à la déontologie policière, le Conseil interprofessionnel du Québec, le Commissariat aux conflits d'intérêts et d'éthique à la Chambre des communes, le Commissariat aux conflits d'intérêts à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, le Bureau du Commissaire à l'intégrité de l'Assemblée législative de l'Ontario, je crois qu'il s'agit là d'intervenants importants, des intervenants de marque que nous nous devons d'entendre, et c'est pourquoi, Mme la Présidente, j'appuie sans réserve la proposition d'amendement qui a été déposée par le député de Châteauguay, par notre whip, une proposition responsable, une proposition qui va tout à fait dans le sens de l'ensemble des travaux qui ont été menés de front par les membres de cette Assemblée depuis 2003.

Je vous remercie, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, Mme la députée de Gatineau. J'ai besoin d'un consentement pour permettre à M. le député de Mercier d'intervenir une deuxième fois parce qu'il n'a pas pris

tout le temps auquel il avait droit. Il vous reste une minute, M. le député de Mercier. J'ai le consentement? Merci. Allez-y, M. le député.

M. Amir Khadir (suite)

M. Khadir: Merci. Merci aux partis présents. Le fond du problème que j'ai mentionné, qui, à mon avis, n'est pas réglé par la nomination d'un commissaire immédiatement ou plus tard, je voulais y revenir très brièvement. Pour nous, pour que le code d'éthique puisse répondre aux attentes de la population, il ne peut pas se limiter uniquement aux conflits d'intérêts et aux règles déontologiques qui touchent les ministres en fonction ou même les députés. Il y a plusieurs dossiers auxquels ont fait allusion aussi d'autres membres de l'Assemblée ici présente, qui touchent des ministres qui, après avoir quitté leurs fonctions, ont occupé des positions qui les mettent en conflit d'intérêts avec leurs fonctions précédentes. Je pense à plusieurs ministres qui se sont recyclés dans le lobbyisme ou au service d'intérêts financiers qui rentrent en plein conflit d'intérêts avec des ministères qu'ils ont occupés. C'est important de... Merci.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Merci beaucoup, M. le député de Mercier. Votre temps est écoulé largement.

Maintenant, je cède la parole à M. le député de Chicoutimi pour votre droit de réplique de 10 minutes et je vous rappelle que nous avons convenu par consentement de dépasser 5 heures pour permettre à M. le député de faire sa réplique. Allez-y, M. le député.

M. Stéphane Bédard (réplique)

M. Bédard: Merci, Mme la Présidente. Et j'espère que les députés d'en face ne regretteront pas leur consentement.

Donc, Mme la Présidente, je ne suis pas, là, naïf quant au résultat de la motion, malheureusement. Par contre, le débat, je dois le dire, a été très utile, très utile parce que ça m'a permis d'entendre certains commentaires d'en face et de ramener, je vous dirais, à certains égards, je pense, certains arguments qui malheureusement ne tiennent pas la route. Et je le dis en tout respect parce que plusieurs ont été dits par des gens pour qui j'ai une bonne estime mais qui ont affirmé des choses pour le moins étonnantes.

Première chose, on nous a dit, j'ai entendu — et je ne dirai pas qui, mais vous aller vous en douter: Il n'existe pas de règle d'éthique. On doit... On ne peut pas nommer un commissaire, il n'existe pas de règle d'éthique. Je ne pensais pas l'entendre, celle-là, Mme la Présidente, parce qu'il y en a, je veux dire. Et là c'est pour ça que le débat est utile. Je vais en nommer quelques-unes pour ceux qui ne le savent pas. L'article 61 de la Loi de l'Assemblée nationale... Puis ça va servir au député de Vimont, qui parlait de l'apparence de conflit d'intérêts. Écoutez bien: «Un député doit éviter de se placer dans une situation où son intérêt personnel peut — peut — influencer sur l'exercice de ses fonctions.» Article 61 de la Loi de l'Assemblée nationale. Est-ce que c'est marqué, Mme la Présidente: «Un député doit éviter de se placer dans une situation où son intérêt personnel a influé sur l'exercice de ses fonctions»? Non. Ça ne prend pas un juriste pour comprendre le texte.

Le texte, qu'est-ce qu'il dit? C'est qu'on doit protéger le conflit d'intérêts comme l'apparence de conflit d'intérêts. Le texte, il est clair, il ne souffre même pas d'aucune interprétation, c'est une règle d'éthique claire. Alors, quand j'entends, et au moins on est d'accord là-dessus, le député de Vimont dire en cette Chambre: Il y a apparence de conflit d'intérêts, oui, mais l'apparence de conflit d'intérêts, Mme la Présidente, c'est en contravention à l'article 61 de la Loi de l'Assemblée nationale. J'espère que c'est clair pour tout le monde ici maintenant. L'apparence de conflit d'intérêts va à l'encontre de la Loi de l'Assemblée nationale. C'est une règle d'éthique claire.

Autre règle d'éthique: «Un député ne peut solliciter, accepter ni recevoir quelque rémunération, profit ou avantage que ce soit en échange d'une prise de position sur un projet de loi, une résolution ou toute question soumise ou qui doit être soumise à l'Assemblée [nationale], à une commission ou à une sous-commission.» Mme la Présidente, c'est une règle d'éthique, c'est une règle de déontologie, surtout une règle de déontologie, je vous dirais. Est-ce que tout le monde la connaissait ici? Cette règle existe, Mme la Présidente. Je n'ai pas à l'inventer, on l'a votée depuis, je vous dirais, des dizaines d'années.

Article 64: «Un député ne peut se servir, à son avantage personnel ou à celui de quiconque, d'informations que sa fonction lui a permis d'obtenir et qui ne sont pas accessibles au public.» Mme la Présidente, c'est une règle de déontologie, une règle d'éthique.

Alors, quand j'entends mon collègue d'en face me dire qu'il n'y a pas, et là je vous en ai cité trois, mais en 10 minutes je pourrais vous en citer plusieurs, il n'y a pas de règle d'éthique, eh bien, je l'invite à lire la Loi de l'Assemblée nationale, là. Il y en a que ça fait un ou deux ans qu'ils sont ici, il y en a que ça fait sept, huit ans, là. Lisez votre loi, bon Dieu, lisez votre loi, au moins! Je ne peux pas dire que vous ne l'avez pas lue, là, parce qu'il y a une règle claire en droit, là, c'est que nul n'est censé ignorer la loi, surtout la tienne. Alors, lisez votre loi, lisez votre loi, lisez votre loi, c'est les trois principales règles d'interprétation des lois, vous le savez, et l'article 65, qu'on connaît, qui est celui du conflit d'intérêts direct, alors mais qu'on a cité et que vous connaissez quand même assez bien, et je pourrais en citer d'autres, Mme la Présidente.

Autre règle d'éthique... Et là je le dis, je le redis, mais le Conseil des ministres, le premier ministre a des règles d'éthique. Il y a une différence entre ne pas avoir de règle et ne pas les appliquer. C'est deux choses différentes. Le problème du premier ministre, c'est que ces règles existent, elles ont été affaiblies. Mais elles existent, mais elles ne sont pas appliquées. C'est un sacré problème. C'est vrai que c'est un problème. C'est un problème dans le cas qu'a soulevé d'ailleurs le député de Mercier. Même les règles d'après-mandat, qui doit appliquer ces règles? Ce n'est que le premier ministre, mais il ne les applique pas, Mme la Présidente.

Alors, qu'est-ce qu'on demande face à ça? Tout simplement, on demande qu'un commissaire les applique. Et le premier ministre nous a dit lui-même: Je suis bien mal placé pour appliquer ces règles. Et il a raison pour deux motifs. Le premier, c'est que ça ne semble pas sa priorité, puis sa conception est différente de la nôtre, mais la deuxième, c'est qu'il est lui-même pris dans des règles qui vont à l'encontre, je vous dirais, de notre conception

des conflits d'intérêts et de l'éthique, et le salaire en est le plus bel exemple.

Deuxième argument, on m'a dit... j'ai entendu que le Commissaire au lobbyisme avait été nommé après qu'on ait adopté le Code de déontologie des lobbyistes. Mme la Présidente, j'ai la chance... Et là vous avez un témoin de première valeur, j'ai été celui qui a participé, j'étais le critique en matière de lobbyisme, c'est moi qui ai participé à l'adoption du Code de déontologie des lobbyistes, j'étais là en 2003, quand on a perdu. Je pense que vous étiez là, vous avez assisté à nos travaux. Le Commissaire, il a fait plus que participer, c'est lui qui a proposé le code. C'est lui qui est venu en commission nous proposer le code, et on a entendu les gens nous faire des représentations, et c'est nous-mêmes qui avons fait des représentations au Commissaire quant aux modifications qu'on devait apporter au code. Alors, quand j'entends de l'autre côté, là... Il vient un moment où, les arguments, il faut donner les bons. On ne peut pas faire la charrue avant les boeufs... mettre la charrue avant les boeufs. Et, dans le cas du Commissaire au lobbyisme, on a fait exactement ce qu'on propose là, là, et tout le monde était présent, et ce code-là a été adopté à l'unanimité. On a nommé le Commissaire au début et, oui, on a...

Et là j'ai même entendu: On a fait la loi qui nommait le Commissaire avant. Là, ça m'étonne, en toute amitié pour celui qui l'a dit. Mais on ne peut pas faire autrement, on ne peut pas nommer quelqu'un sans loi, on n'a pas ce pouvoir-là, le pouvoir nous vient de la loi. Alors, pour nommer un commissaire au lobbyisme, ça prend une loi qui nous donne le pouvoir de le nommer, c'est clair.

● (17 heures) ●

Alors, c'est ce qu'on propose. Adoptons les articles qui portent sur la nomination du Commissaire au lobbyisme... pas du Commissaire au lobbyisme, du Commissaire à la déontologie, comme on l'a fait pour le Commissaire au lobbyisme. On a fait exactement ça et par la suite on a adopté le code. C'est une règle claire, simple, pratique.

Écoute, on est même allés... Écoutez, Mme la Présidente, on est même allés à me faire des références avec la Commission de protection du territoire agricole en 1981... ou en 1978, excusez-moi, pour tenter de justifier le refus du gouvernement de donner sa voix à cette motion, mais... Et on a invoqué la banalité. Et ça, je vais seulement le rayer en un commentaire, là: Quand il y a un ministre qui démissionne, moi, j'ai de la misère à entendre le mot «banalité». Quand une compagnie fait affaire... une compagnie détenue par un ministre fait affaire avec le gouvernement puis a des contrats sans appel d'offres, pour moi, ce n'est pas banal. Ça peut être banal pour d'autres, et ça, je respecte ça, mais, moi, pour moi, ça n'a rien de banal, ça n'a rien de banal.

Dernière chose, et ça nous révèle à quel point le débat est problématique, personne ne m'a parlé du salaire du premier ministre. Avez-vous remarqué? Personne. Je n'ai pas entendu un commentaire, de l'autre côté, sur le salaire du premier ministre ou sur le dévoilement de son salaire. Pourquoi, Mme la Présidente, vous pensez? S'il y en a un qui se lève ou une, qu'est-ce qui va arriver? Il va avoir un petit coup de téléphone, hein, alors que c'est une question qui ferait l'objet d'un débat sain, correct: Est-ce qu'on doit ou non dévoiler le salaire du premier ministre? Est-ce qu'il doit en avoir un? C'est un beau débat. Tout le monde participerait, puis on serait libres de le

faire. Pourquoi on n'est pas capable, en face? Bien, parce que le premier ministre en reçoit un puis parce qu'il ne l'a pas dévoilé. C'est aussi simple que ça. Alors, pensez-vous en commission parlementaire que tout le monde va être dédouané de parler? Bien, évidemment, non. Ce n'est pas un ministre quelconque, c'est le premier ministre.

Alors, vous voyez à quel point la commission va être contaminée, à quel point on a besoin de quelqu'un qui, lui, va proposer des règles qui correspondent à un standard qui va au-delà de la situation personnelle des individus actuels. Le débat d'aujourd'hui nous a démontré à quel point, à quel point il est difficile pour les gens d'en face de parler de cela. Et, je vous dirais même plus, en commission parlementaire... J'ai entendu, on a entendu beaucoup d'éthiciens venir, et je posais la commission... la question: Est-ce que vous croyez que le premier ministre doit avoir un salaire additionnel de son parti? Est-ce que vous pensez que le premier ministre doit dévoiler son salaire? Un seul m'a dit non. Tous les autres ont dit... Ils ont été, comme on dit, de fins politiciens, ils ont contourné la question. Et à la fin je leur disais: Voilà le problème, vous êtes incapables de parler d'un sujet qui est au cœur de l'éthique parce que justement il y a quelqu'un qui est mêlé dedans, puis ce n'est pas le premier, c'est le plus haut, c'est celui qui doit donner l'exemple.

Alors, ce que je souhaite, Mme la Présidente, pour la suite, c'est que... Je veux aussi informer les collègues. La commission, elle fonctionne. On devait avoir des consultations, d'ailleurs avec le Barreau du Québec, sur la déontologie parce qu'on n'a eu personne qui est venu nous parler de déontologie. Alors, c'était au début septembre. Malheureusement, les groupes nous ont demandé de retarder parce qu'ils n'avaient pas eu le temps de se préparer. Alors, le débat là-dessus continue. Et ce que je dis aux gens, c'est qu'on est dans un cul-de-sac tant que le commissaire ne sera pas nommé. Puis, moi, je vais vouloir parler du salaire du premier ministre. L'autre bord, la ligne de parti, elle va dire: Le premier ministre, lui, non, non, ne touchez pas à ce sujet-là. Alors, la... Et là la tyrannie de la majorité va l'emporter, la tyrannie, mais dans le sens démocratique du terme. On est dans un Parlement où c'est la majorité qui dicte.

Donc, moi, ce que je souhaite, c'est de faire un vrai débat ouvert, Mme la Présidente. Merci.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Chicoutimi. M. le leader du gouvernement.

M. Bécharde: Oui. Mme la Présidente, je vous demanderais un vote par appel nominal et, conformément à l'article 223 du règlement, je vous demanderais aussi de reporter le vote à la période des affaires courantes du jeudi le 17 septembre 2009.

Vote reporté

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors donc, le vote est reporté. M. le leader du gouvernement.

Ajournement

M. Bécharde: Oui. Merci, Mme la Présidente. Je fais également motion pour ajourner nos travaux au jeudi 17 septembre 2009, à 9 h 45.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, sur ce, j'ajourne les travaux à demain, 17 septembre, à 9 h 45.

(Fin de la séance à 17 h 4)